

BUDGET PRIMITIF

2018

CONSEIL DE MÉTROPOLE 22 FÉVRIER 2018



Montpellier
Méditerranée
Métropole

PHILIPPE SAUREL
MAIRE DE MONTPELLIER
PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 25 janvier 2018 et qui aura permis de partager les éléments d'analyse rétrospective et de stratégie budgétaire, le rapport qui vous est soumis ce jour a pour objet la présentation du budget 2018 de Montpellier Méditerranée Métropole.

Le Budget Primitif consolidé 2018 s'élève à un total de 857M€ :

- 478M€ en fonctionnement,
- 379M€ en investissement.

Ce budget prend en compte l'évolution de périmètre de la Métropole à partir du 1^{er} janvier 2018, sous l'effet des nouveaux transferts de compétence et de la poursuite de la mutualisation.

Par les engagements qu'il porte, ce budget participe pleinement aux efforts demandés par l'Etat inscrits dans le nouveau contexte des finances locales posé par la loi du 22 janvier 2018 de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022. Ce texte détaille les dispositions relatives au futur contrat financier que la Métropole devra signer avec l'Etat impliquant sa participation à l'effort de maîtrise des dépenses et de la dette publique.

Ce budget 2018 est loyal, il confirme la stabilité des taux de fiscalité métropolitains pour un nouvel exercice : +0%.

Ce budget 2018 se veut la traduction de plusieurs ambitions :

- **Une Métropole qui entreprend** afin de faire de sa croissance démographique une force : en créant de l'emploi, en soutenant la recherche et l'innovation, en dynamisant l'offre de logements, en aménageant son territoire tout en facilitant les déplacements
- **Une Métropole qui protège** son environnement en développant une politique cohérente et responsable en matière de propreté, de valorisation des déchets, d'assainissement et de prévention des inondations
- **Une Métropole qui fédère** autour de projets sportifs et culturels ambitieux

Cela se traduit par une politique d'investissement offensive au bénéfice de l'ensemble des communes : **240M€ d'investissement sont programmés en 2018.**

Les principales caractéristiques du budget 2018 sont les suivantes :

Taux de fiscalité : +0%

Evolution des dépenses de fonctionnement à périmètre constant : +1.1%

Dépenses d'investissement : + 10% avec un endettement maîtrisé

La première partie de ce rapport est consacrée aux équilibres budgétaires c'est-à-dire à la structure des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement.

La seconde partie apporte un éclairage complémentaire par politique publique des objectifs poursuivis par ces engagements financiers.

SOMMAIRE

1^{ère} partie – Les équilibres budgétaires 2018..... 5

1. Les grands agrégats du Budget Primitif 2018.....	7
1.1 La balance générale consolidée.....	7
1.2 Les indicateurs financiers de la Métropole	8
1.3 La structure générale du budget	9
1.4 La répartition du budget consolidé 2018	10
2. La section de fonctionnement.....	12
2.1 L'évolution de la section de fonctionnement.....	12
2.2 Les dépenses de fonctionnement : 614M€.....	13
2.2.1 Les charges à caractère général : 157.2M€.....	13
2.2.2 Les dépenses de personnel : 109M€.....	14
2.2.3 Les autres dépenses de fonctionnement : 182M€.....	15
2.2.4 Les charges financières : 29.5 M€	16
2.3 Les recettes de fonctionnement : 614M€.....	17
2.3.1 Les recettes fiscales : 354 M€.....	17
2.3.1.1 Les taux d'imposition.....	18
2.3.1.2 Les bases d'imposition.....	20
2.3.1.3 Les produits fiscaux	20
2.3.1.4 Autres produits fiscaux.....	21
2.3.2 Les dotations et compensations : 59 M€	22
2.3.3 Les autres recettes de fonctionnement : 184M€.....	25
3. La section d'investissement.....	28
3.1 Les dépenses d'investissement : 403M€.....	28
3.1.1 Les dépenses réelles d'investissement.....	28
3.1.2 Le Plan Pluri annuel d'investissement	29
3.1.3 L'évolution de l'encours de dette.....	29
3.2 Les recettes d'investissement : 403M€.....	30
3.2.1 Les ressources propres définitives	30
3.2.2 L'emprunt	31
4. Un Budget Primitif 2018 pour l'emploi	33

2^{ème} partie : Présentation thématique du Budget Primitif 2018	34
5.1 Une Métropole qui entreprend	35
5.1.1 Economie, innovation et attractivité	36
5.1.2 Les transports et mobilités	38
5.1.3 Développement durable et aménagement du territoire	40
5.1.4 Gestion des espaces publics	44
5.2 Une métropole qui protège	47
5.2.1 Environnement et gestion des déchets	48
5.2.2 Eau, assainissement et GEMAPI	50
5.3 Une métropole qui fédère	54
5.3.1 La cohésion sociale	55
5.3.2 Les sports	57
5.3.3 La culture	59
CONCLUSION	62
ANNEXES	63
1. Annexe 1 : Les tableaux d'équilibre 2018 du budget principal et des budgets annexes	64
2. Annexe 2 : Les grandes masses du budget consolidé, en fonctionnement et investissement, et la chaîne de l'épargne	67
3. Annexe 3 : La répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2018 du budget consolidé	68
4. Annexe 4 : La répartition par nature des dépenses réelles de fonctionnement 2018 du budget consolidé (retraité des doubles comptes)	69
5. Annexe 4 bis : Détail des dépenses de personnel du budget consolidé	69
6. Annexe 5 : La structure des recettes de fonctionnement 2018 du budget consolidé	70
7. Annexe 6 : Les prévisions de recettes fiscales en 2018 pour les impôts ménages et entreprises.....	71
8. Annexe 7 : La répartition des dépenses réelles d'investissement 2018 du budget consolidé (hors dette).....	72
9. Annexe 8 : La répartition des dépenses réelles d'investissement consolidées du budget primitif 2018 (hors dette).....	72
10. Annexe 9 : Liste des Autorisations de programme/Crédits de paiement	73

1^{ère} partie – Les équilibres budgétaires 2018

En 2018 la Métropole va connaître à la fois un changement de périmètre ainsi qu'une évolution de ses relations avec l'Etat.

Le changement de périmètre de Montpellier Méditerranée Métropole

La structure du budget évolue à nouveau en 2018 avec la mise en œuvre effective des **transferts de compétences du Département de l'Hérault**. Après la compétence voirie transférée en juillet 2017, les compétences **fonds de solidarité pour le logement (FSL), fonds d'aide aux jeunes (FAJ) et Culture (Domaine d'O)** ont été transférées à la Métropole le 1^{er} janvier 2018.

En outre le budget prend en compte la **mutualisation** avec la Ville de Montpellier dont la mise en œuvre se poursuit.

Enfin, ce budget 2018 prend acte de l'exercice par la métropole au 1^{er} janvier 2018 de la **nouvelle compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)**.

Les montants afférents à ces nouvelles compétences et mutualisations sont intégrés dans le budget présenté en dépenses et en recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Afin de donner en toute transparence aux membres du Conseil Communautaire les éléments d'analyse permettant de distinguer les effets budgétaires liés à ces changements des décisions de gestion de la Métropole, **une évolution des dépenses de fonctionnement à périmètre constant est présentée** dans ce rapport. Elle neutralise l'effet de ces nouvelles dépenses et recettes et les flux entre budgets.

La **suppression du budget annexe du Funéraire** est également pris en compte pour la première année dans ce document. En effet la compétence Funéraire est entièrement déléguée par la Métropole à la société d'économie mixte locale « Les Services Funéraires de Montpellier Méditerranée Métropole. Aucun crédit n'est donc retranscrit dans ce budget annexe cette année et il sera définitivement clos lors de l'adoption du compte administratif 2017.

Le contexte national : dispositions de la loi de finances 2018 et de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022

Les éléments relatifs au contexte macro-économique, à la loi de finances 2018 et à la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ont été présentés lors du débat d'orientations budgétaires du 25 janvier 2018.

Ils se caractérisent au plan national par une **participation supplémentaire des collectivités territoriales à la réduction du déficit public** non plus par la réduction des dotations reçues en recettes réelles de fonctionnement **mais par l'encadrement du taux de croissance annuel des dépenses réelles de fonctionnement**. Cette évolution fera l'objet d'un **contrat financier** que la métropole sera amenée à signer **avec le représentant de l'Etat**.

Par ailleurs, ce budget sera le premier impacté par la **réforme de la taxe d'habitation**.

1. Les grands agrégats du Budget Primitif 2018

1.1 La balance générale consolidée

Le Budget Primitif consolidé (fonctionnement et investissement) s'élève à 857 M€.

Les principales évolutions portent sur le budget principal avec la prise des nouvelles compétences et la mutualisation, et sur le budget annexe de l'assainissement avec notamment les opérations structurantes retenues au Schéma Directeur de l'Assainissement et le début des travaux nécessaires à l'amélioration des rendements de la station de MAERA.

Les montants du Budget Primitif présentés ci-dessous intègrent les ajustements intervenus entre le débat d'orientations budgétaires et le présent vote, les dépenses et recettes de l'exercice ayant pu être affinées entre les deux présentations.

Balance du Budget Primitif 2018 (Dépenses réelles fonctionnement et investissement en M€)				
		2 017	2 018	Evolution
Budget Principal	Section de fonctionnement	356,7	386,9	8%
	Section d'investissement	208,4	248,0	16%
Budget annexe des Transports	Section de fonctionnement	79,8	78,4	-2%
	Section d'investissement	55,8	103,3	46%
Budget annexe de l'Assainissement	Section de fonctionnement	9,4	10,5	10%
	Section d'investissement	23,2	27,1	14%
Budget annexe de l'Eau Potable	Section de fonctionnement	1,4	1,5	7%
	Section d'investissement	0,2	0,3	33%
Budget annexe du service Funéraire (clôturé en 2018)	Sections de fonctionnement et d'investissement	0,9	0,0	
Budget annexe du parking de l'hôtel de ville	Section de fonctionnement	0,7	0,6	-17%
	Section d'investissement	0,1	0,2	100%
Budget annexe SPANC	Section de fonctionnement	0,05	0,05	0%
	Section d'investissement	0,06	0,03	-50%
Budgets consolidés	Section de fonctionnement	448,95	477,95	6%
	Section d'investissement	287,71	378,93	24%
	Total	736,7	856,9	14%

Le montant du budget consolidé comporte des **mouvements réels (718M€)** ainsi que des **dépenses d'emprunt (57M€)** et de **refinancement de la dette (82M€ équilibré en dépenses et en recettes)**.

Les tableaux d'équilibre du budget principal et des budgets annexes sont présentés en annexe 1.

1.2 Les indicateurs financiers de la Métropole

➡ **Comparatif des dépenses réelles de fonctionnement du budget consolidé des métropoles en France :**

Dépenses réelles de fonctionnement par habitant des métropoles en 2016



Source DGCL - Budgets consolidés CG 2016

Pour 2018 les dépenses réelles de fonctionnement de la Métropole concernant le budget consolidé s'élèveront à 1027€ par habitant.

Au total des budgets consolidés, **l'épargne brute atteint 119M€ et la capacité de désendettement est portée à 8 ans.**

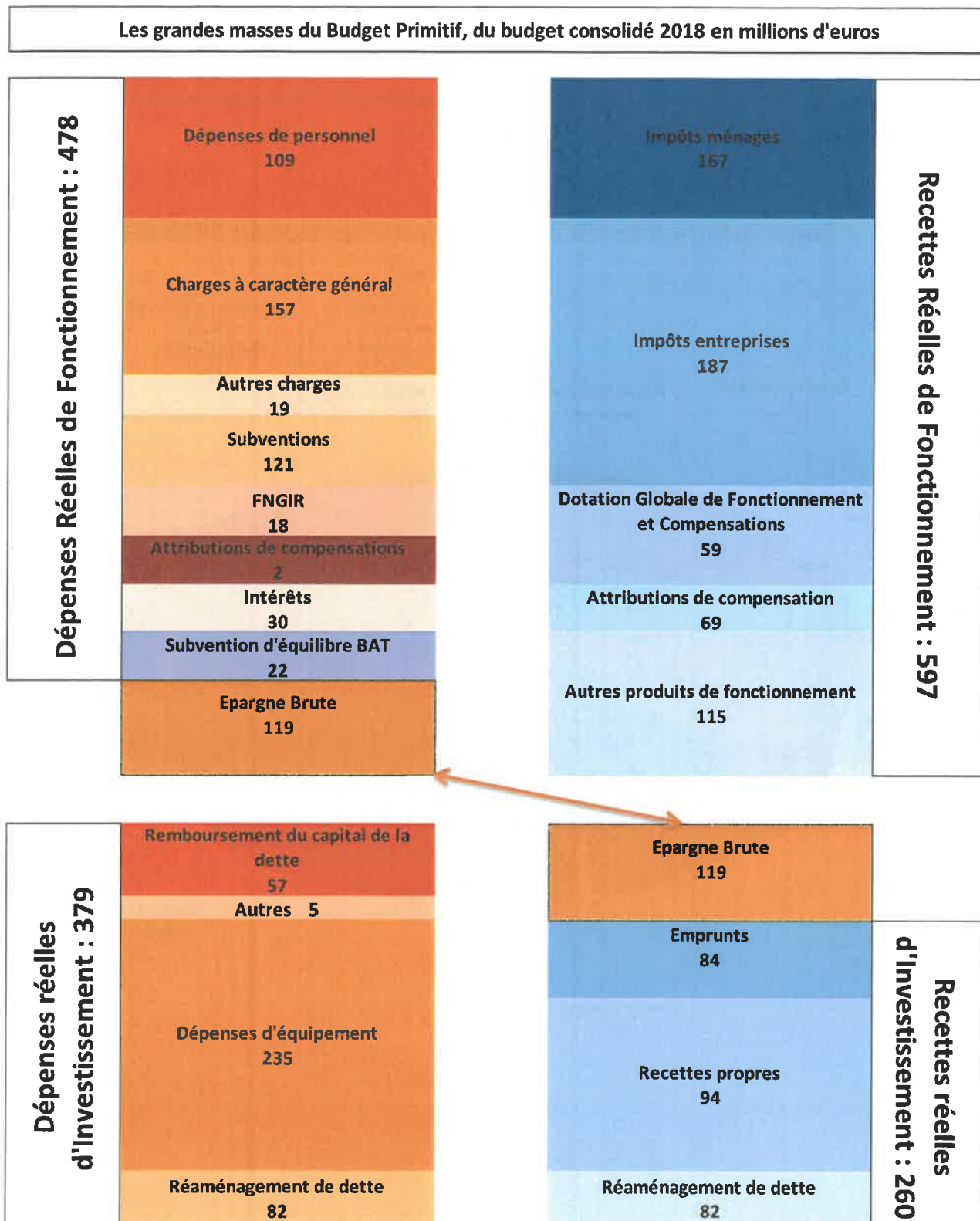
Cette situation témoigne d'une stabilité de nos grands équilibres financiers.

Principaux ratios sur le budget consolidé :

Ratio Budget Primitif consolidé	Budget Primitif 2017	Budget Primitif 2018
Epargne brute	113 M€	119 M€
Epargne nette	59 M€	62 M€
Taux d'épargne brute	20%	20%
Encours de dette au 1^{er} janvier	960 M€	953 M€
Capacité de désendettement au 01/01	8 ans	8 ans

1.3 La structure générale du budget

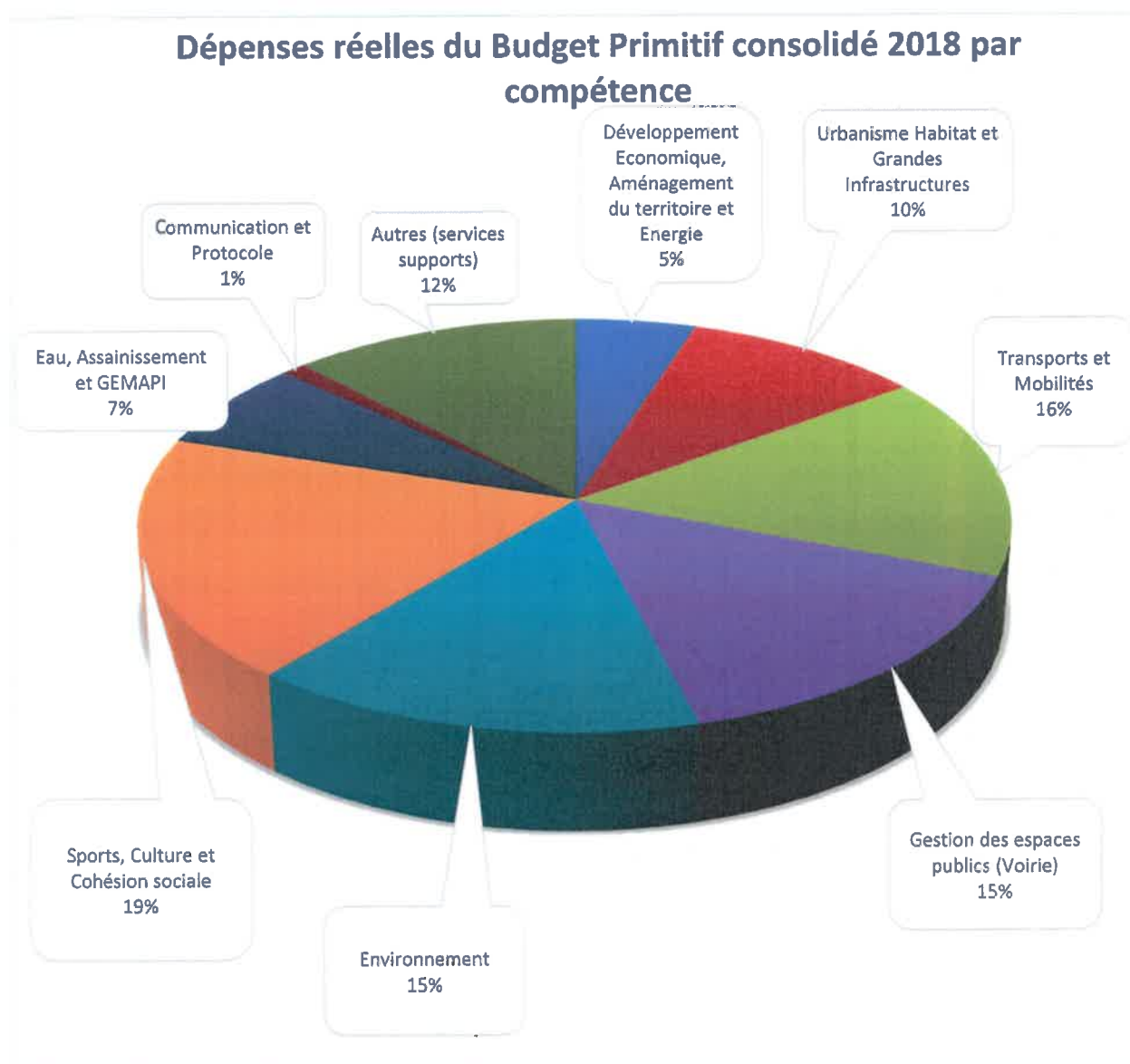
Le tableau ci-dessous présente les grandes masses du budget consolidé, en investissement comme en fonctionnement, et le schéma de l'épargne.



Le tableau des grandes masses du budget principal, en investissement comme en fonctionnement, et le schéma de l'épargne sont présentés en annexe 2.

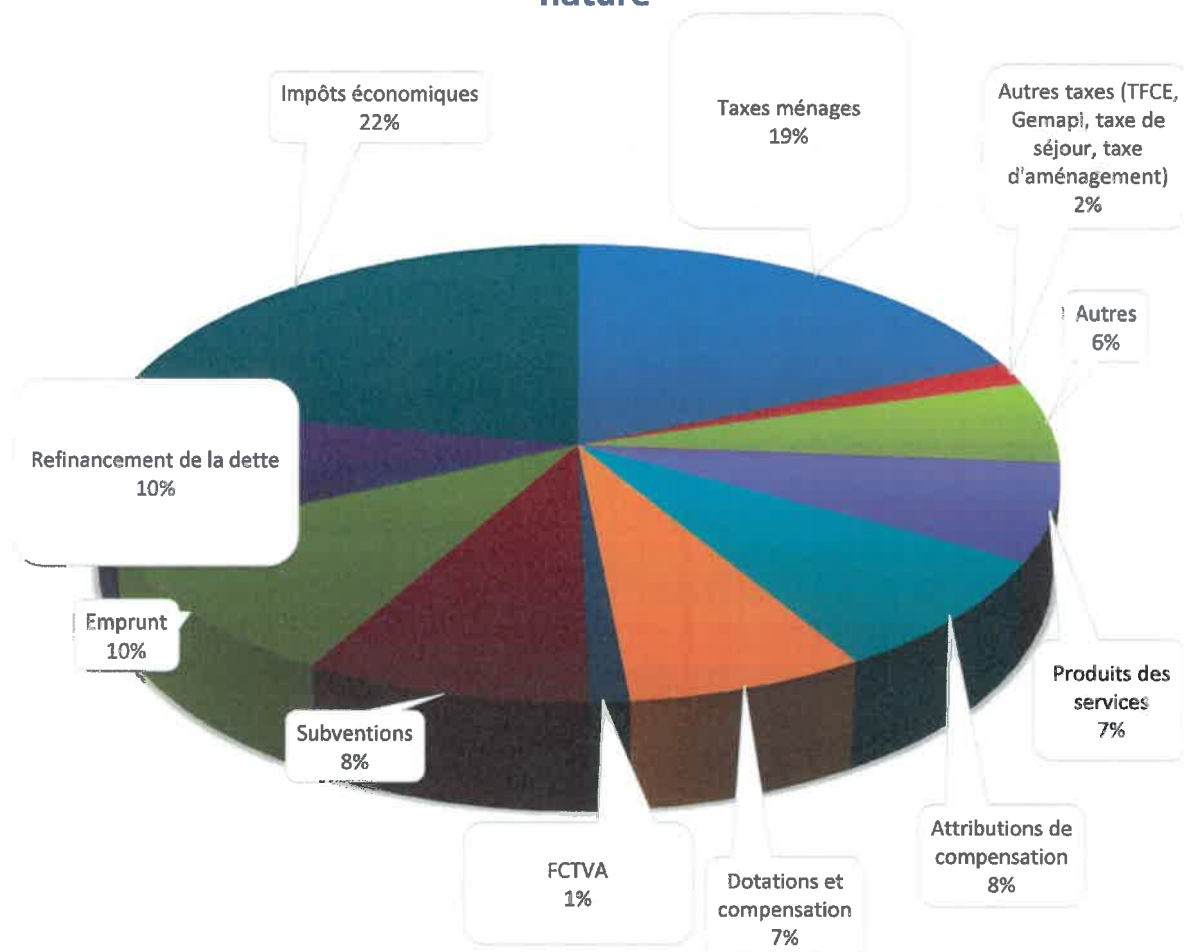
1.4 La répartition du budget consolidé 2018

Les dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement du Budget Primitif 2018 se répartissent selon les domaines de compétences suivant :



Les recettes réelles de fonctionnement et d'investissement du Budget Primitif 2018 se répartissent selon les natures suivantes :

Recettes réelles du Budget Primitif consolidé 2018 par nature



2. La section de fonctionnement

2.1 L'évolution de la section de fonctionnement

L'évolution de nos dépenses de fonctionnement répond aux exigences du futur contrat financier avec l'Etat. La **prévision d'augmentation de 1.1%** de nos dépenses réelles de fonctionnement consolidées (**+1.38% sur le budget principal**) est compatible avec ces objectifs compte tenu des critères de bonification auxquels la Métropole devrait pouvoir prétendre.

Cette évolution prend notamment en compte les **retraitements sur 2018 (transferts de compétences, mutualisation)**.

Les dépenses et recettes de fonctionnement évoluent de la façon suivante entre 2017 et 2018 :

DEPENSES CONSOLIDEES EN M€	BP 2017	BP 2018	Evolution
Dépenses réelles de fonctionnement	448	478	6,7%
<i>Dépenses réelles de fonctionnement retraitées</i>	448	453	1,1%
Charge à caractère général	152,5	157,2	3%
Charges de personnel	93	109	17%
Subventions, contributions	95,2	120,6	27%
Charges financières	30,5	29,5	-3%
Autres dépenses	77	62	-20%

RECETTES CONSOLIDEES EN M€	BP 2017	BP 2018	Evolution
Recettes réelles de fonctionnement	562	597	6%
Impôts et taxes (*)	340,3	353,8	4%
Dotations, compensations	58,5	59	1%
Attributions de compensation	64,3	69,4	8%
Autres recettes	99	115	16%

(*) inclus taxe de séjour et taxe GEMAPI

2.2 Les dépenses de fonctionnement : 614M€

Nos dépenses réelles de fonctionnement s'établiront en 2018 à **478M€ pour le budget consolidé soit une augmentation de 1%** par rapport au Budget Primitif 2017 à périmètre constant (dépenses d'ordre à 136M€).

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement consolidées par budget et par nature sont présentées en annexes 3 et 4.

2.2.1 Les charges à caractère général : 157.2M€

Les charges à caractère général consolidées du budget principal et des budgets annexes s'établissent en 2018 à **157 M€**.

Le montant estimé des **charges à caractère général du budget principal s'élève à 152M€** hors retraitement, soit **+0.7% par rapport à 2017 à périmètre constant** :

Charges à caractère général	BP 2017	BP 2018	BP 2018 retraité	Evolution retraitée en %
Budget principal	148 M€	151.6 M€	149 M€	+0.7%
Budget annexe Assainissement	2,9 M€	3,1 M€	3,1 M€	+7%
Budget annexe Transport	0,6 M€	0,7 M€	0,7 M€	+17%
Autres budgets annexes	1 M€	1.8 M€	1.6 M€	+80% (*)

(*) évolution comptable liée à la refacturation des charges entre le budget annexe Eau Potable et celui de l'Assainissement

L'augmentation des charges à caractère général du budget principal est dû principalement à :

- **La hausse des dépenses de gestion des déchets** (soit + 2.6M€ dû notamment à l'évolution des tonnages prévue sur 2018)
- L'apparition des dépenses de la **nouvelle compétence GEMAPI** (soit + 1.1M€ notamment de frais d'entretien et maintenance sur un budget total fonctionnement et investissement de 3.6M€)
- **La montée en charge de la compétence Tourisme** (soit + 0.3 M€ de charges à caractère général)

2.2.2 Les dépenses de personnel : 109M€

Les charges de personnel s'élèvent à 109M€ sur le budget consolidé 2018.

Comme nous l'avons vu, 2017 et 2018 sont des années d'évolution de la structure de l'effectif métropolitain :

- Intégration de personnels avec le transfert des compétences Voirie départementale/FSL/FAJ/Culture/Médiathèque Jules Verne,
- Poursuite de la mutualisation avec la Ville de Montpellier en 2018, pour le pôle Ressources Humaines et Relations Sociales, les directions du Courrier, du Secrétariat général, de la Culture, des Finances, des Affaires juridiques, des Sports et Jeunesse et le département Développement Durable et Aménagement du Territoire

Sur le seul budget principal, la progression des dépenses de personnel s'établit à **+3.8%** soit un montant de **92.4M€**, hors transferts de compétence et mutualisation et générant des recettes en contrepartie (**9,3 M€**). Les agents sont transférés de la Ville de Montpellier à la Métropole et cette somme est remboursée à la Métropole par la Ville de Montpellier.

Comme l'indique le tableau ci-dessous, l'évolution constatée de BP à BP est donc en grande partie liée aux transferts de compétence et à la mutualisation (**+12.6 M€**) et à des mesures nationales qui s'imposent aux collectivités, et pour partie à des décisions de la Métropole. Elle s'explique également par une politique de remplacement particulièrement soutenue pour assurer la continuité de service sur des services publics de proximité comme la voirie et les espaces publics.

Charges de personnel	BP 2017	BP 2018	BP 2018 périmètre constant	Mutualisations	Transferts compétences	Evolution démographiques et réglementaires	Décisions propres à la métropole	Evolution en % hors transferts et mutualisations
Budget principal	89M€	105M€	92M€	9.4M€	3.2M€	1.1M€	2.6M€	+3.8%
Budgets annexes	4M€	4M€	4M€					0%

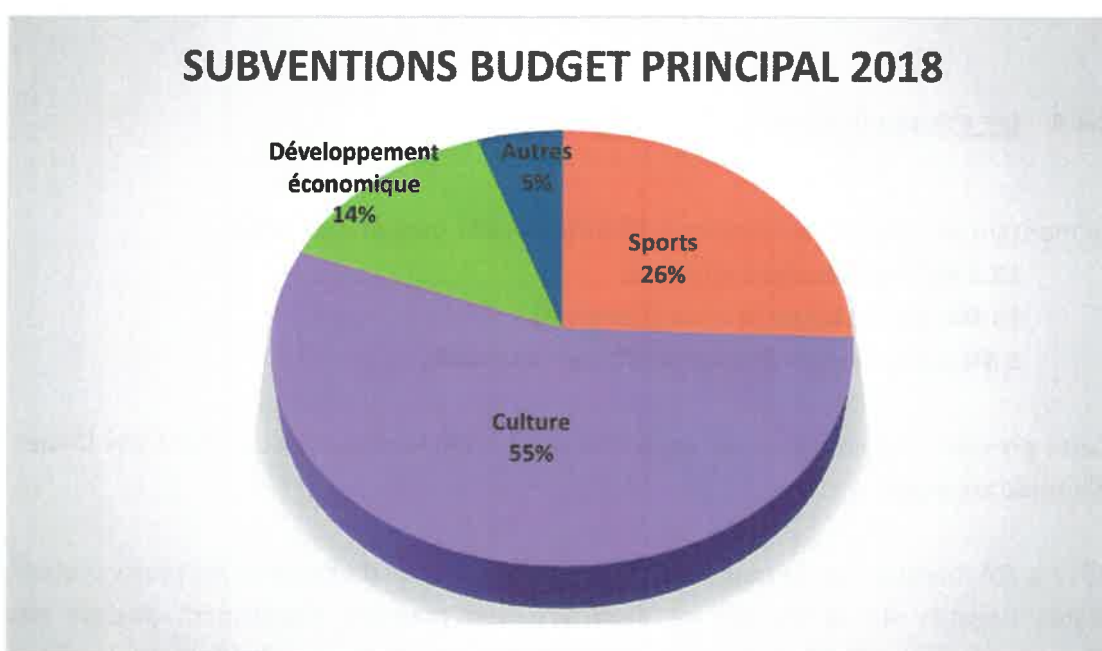
Le détail de l'évolution des dépenses de personnel du budget consolidé 2018 est présenté en annexe 4 bis.

2.2.3 Les autres dépenses de fonctionnement : 182M€

Parmi les principales autres dépenses de fonctionnement, figurent notamment les postes suivants :

- Les subventions aux associations, vecteur essentiel de lien social, atteignent **34,9 M€** au budget principal 2018 ; cette évolution (+6.8% par rapport au BP 2017) est notamment dû à la nouvelle subvention au Festival du Domaine d'O (2M€) compensée en recettes par la dotation du département.

Les subventions aux associations se répartissent ainsi par thématique dans le budget principal 2018:



Les principales subventions versées sont les suivantes :

- **13.3M€** pour l'Opéra et orchestre national de Montpellier Languedoc Roussillon
- **2.3M€** à l'Office du Tourisme et des Congrès
- **1.9M€** au Montpellier Rugby Club
- **1.7M€** au Montpellier Handball
- **1.5M€** au Montpellier Hérault Sport Club (Football)
- **1.5M€** à Montpellier Danse
- **1.4M€** au Printemps des Comédiens
- **0.9M€** au Basket Lattes Montpellier Agglomération
- **0.9M€** au Montpellier Volley Université Club

- Au budget annexe transport, la contribution financière à TAM s'établit à **62 M€ en hausse de 1,6% par rapport au BP 2017** (d'autres subventions sont inscrites en 2018, notamment **1.2M€** pour le GIHP).

Pour équilibrer ce budget, la subvention d'équilibre versée par le budget principal s'élève à **22 M€**, en hausse de +2% par rapport aux crédits inscrits au budget primitif 2017.

- La contribution de Montpellier Méditerranée Métropole au contingent incendie porte désormais sur l'ensemble de territoire et s'établit à **16,7M€** en hausse par rapport à 2017 (+1%).
- Le montant des aides FSL/FAJ prévues au budget 2018 est de **2.6M€**

2.2.4 Les charges financières : 29.5 M€

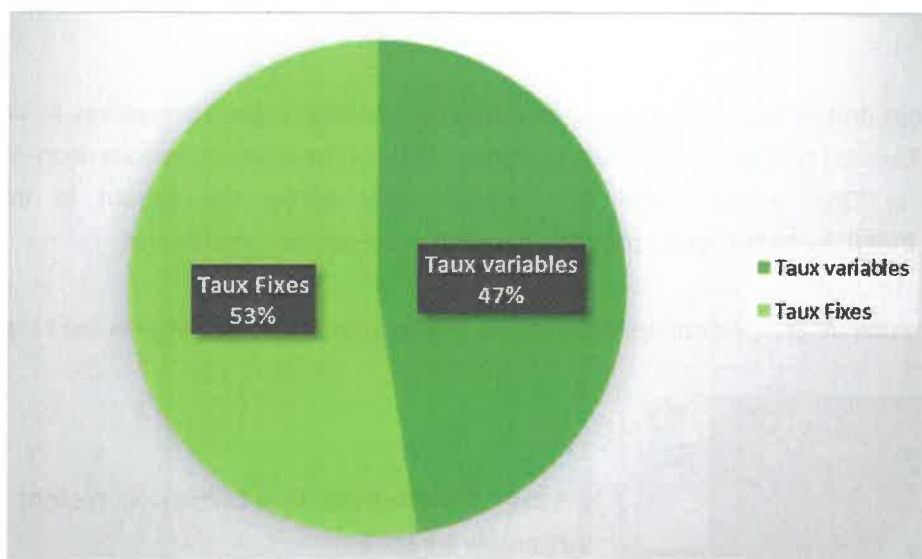
Le montant des intérêts est estimé à **29.5M€ pour le budget consolidé** :

- **13.5 M€ sur le budget principal,**
- **13 M€ sur le budget annexe transports,**
- **3 M€ sur le budget annexe de l'assainissement.**

Cette prévision est en baisse par rapport à 2017 (-4%) en raison notamment des faibles taux d'intérêt anticipés.

2017 a été marquée par la poursuite de la **baisse des taux d'intérêt** et les taux variables sont restés négatifs sur la totalité de l'exercice. Les marchés n'anticipent pas de hausses importantes pour l'année à venir, cependant notre **prévision 2018 reste prudente** en prenant en compte une marge de 100 points de base.

La structure de notre **dette, équilibrée** entre taux fixes (53%) et taux variables (47%), nous permettra donc de bénéficier **d'économies significatives** du fait de la faiblesse des taux tout en conservant une **sécurisation suffisante** en cas d'une éventuelle hausse des taux. Rappelons que le **taux moyen de la dette au 31/12/17** était bien positionné par rapport à la moyenne des collectivités de notre strate avec un taux de **2,55%** et la métropole sécurise son risque de contrepartie (**14 prêteurs différents**).



Les objectifs de la Métropole de Montpellier pour 2018 sont de **maintenir l'équilibre** entre les emprunts à taux fixe et à taux variables, tout en cherchant à bénéficier de taux attractifs et de la souplesse actuelle de l'offre d'emprunt. Des **actions d'optimisation** seront poursuivies afin de bénéficier d'éventuelles opportunités de marchés : optimisation des types de taux, réduction de marges, optimisation de la trésorerie.

2.3 Les recettes de fonctionnement : 614M€

Nos recettes réelles de fonctionnement s'établiront en 2018 à **597M€ pour le budget consolidé soit une augmentation de 6%** par rapport au Budget Primitif 2017 (recettes d'ordre de 17M€).

Le graphique présenté dans l'annexe 5 indique la structure des recettes de la Métropole, tous budgets confondus. Près de **61% des produits sont issus de la fiscalité**, alors que la part des dotations reçues est en constante diminution.

2.3.1 Les recettes fiscales : 354 M€

Parmi les recettes fiscales, la 1^{ère} ressource est constituée par les impôts économiques (Cotisation Foncière des Entreprises, IFR, TASCOM et Versement Transport), devant les impôts ménages (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti et Taxe sur le Foncier Non Bâti) et la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

2.3.1.1 Les taux d'imposition

La Métropole doit voter un taux pour la Cotisation Foncière des Entreprises et les impôts ménages (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti et Taxe sur le Foncier Non Bâti), ainsi que pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Concernant le Versement Transport, l'IFER, la TASCOM et la CVAE, des tarifs nationaux s'appliquent.

Pour l'ensemble de ces ressources fiscales, les engagements de stabilité seront respectés.

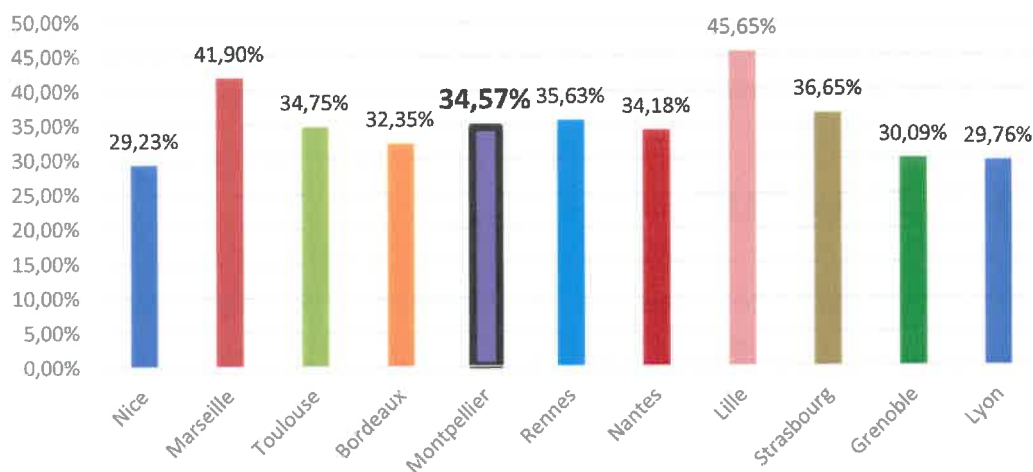


Les taux d'imposition de la Métropole restent inchangés en 2018 :

- Cotisation Foncière des Entreprises : 36.58%
- Taxe d'Habitation : 12.08%
- Taxe sur le Foncier Bâti : 0.167%
- Taxe sur Foncier Non Bâti : 5.69%
- Taxe d'Enlèvement Ordures Ménagères : 11.25%

Montpellier se classe à la 6^{ème} position des principales métropoles concernant le taux de taxe d'habitation en 2017 :

Taux de taxe d'habitation Ville centre + Groupement en 2017



Réforme de la taxe d'habitation

La loi de finances 2018 marque l'entrée en vigueur de la **réforme de la taxe d'habitation**, déclinée en 3 phases progressives (allègement pour les résidences principales de 30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020), à **terme 80% des contribuables en seront dégrévés**.

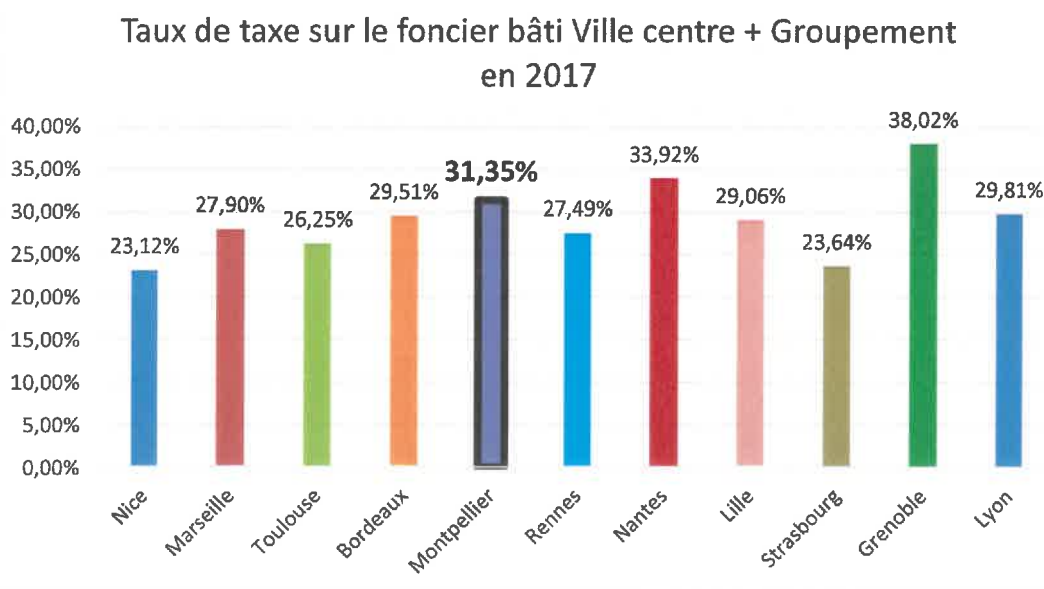
Dans ce cadre, la métropole continuera à bénéficier de l'effet croissance de ses bases. Le principe du dégrèvement étant acté, **l'Etat prendra à sa charge le montant total de taxe d'habitation attendu par les collectivités sur la base des taux et abattements 2017 pour les redevables bénéficiant de la réforme**. Toute décision décidée par la collectivité en terme de taux ou abattements sera alors supportée par les contribuables.

Les foyers fiscaux bénéficieront de la mesure en fonction de leur revenu fiscal de référence :

Revenu fiscal de référence	Composition du ménage
> 27 000€	1 personne seule
> 35 000€	1 personne seule avec un enfant
> 43 000€	1 couple sans enfants
> 49 000€	1 couple avec 1 enfant
> 55 000€	1 couple avec 2 enfants

Il convient de noter que la réforme de la taxe d'habitation préfigure une réforme fiscale plus large avec l'éventuelle suppression totale de la taxe d'habitation et son remplacement par un nouvel impôt ou la réaffectation d'impôts nationaux.

Concernant le taux de Taxe sur le Foncier Bâti, Montpellier arrive en 3^{ème} position des principales métropoles en 2017 :



2.3.1.2 Les bases d'imposition

Les bases d'imposition n'étant pas encore notifiées à ce jour, les **montants prévisionnels pour 2018** ont été établis sur la base d'estimations.

Le montant des recettes fiscales tient compte de la revalorisation physique propre à chaque taxe et de la **revalorisation forfaitaire des bases de 1,2 % (*)**. Elle s'appliquera aussi aux bases des locaux professionnels, l'actualisation des loyers étant reportée à 2019.

Par ailleurs, depuis 2015, le versement transport est comptabilisé sur le budget annexe transport. Le **versement transport** devrait connaître une **évolution limitée à +1%** corrélée à la croissance économique française et prenant en compte un tissu économique local contenant beaucoup de TPE-PME non assujetties (inférieures à 11 salariés).

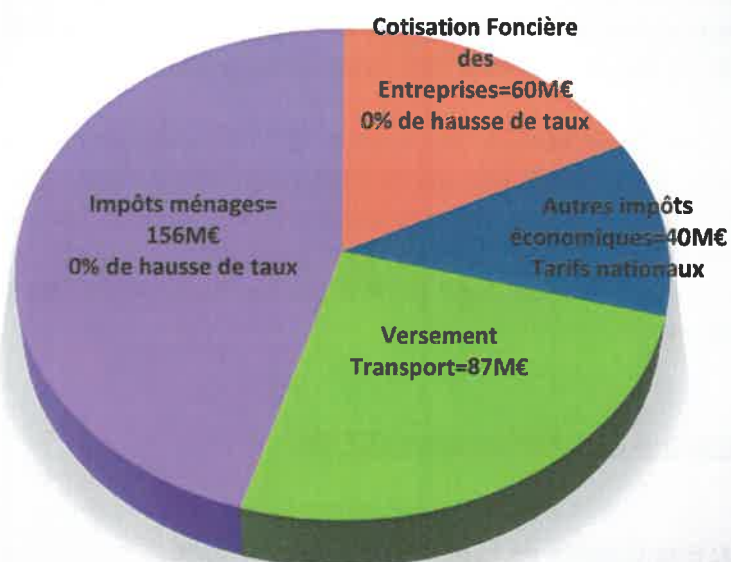
2.3.1.3 Les produits fiscaux

Les recettes fiscales prévues en 2018 pour la Métropole sont les suivants (voir annexe 6) :

Impôts Ménages	Taxe d'Habitation	84M€	Pas d'augmentation de taux
	Taxe sur le Foncier Bâti	1 M€	
	Taxe sur le Foncier Non Bâti	1 M€	
	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	70M€	
Impôts Entreprises	Cotisation Foncière des Entreprises	60M€	Pas d'augmentation de taux Taux national Taux national Tarifs nationaux Taux inchangé
	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	32M€	
	TASCOM	6M€	
	IFER	2M€	
	Versement Transport	87M€	

(*) basée sur le taux d'inflation de novembre 2016 à 2017

RECETTES FISCALES PREVUES EN 2018



2.3.1.4 Autres produits fiscaux

Taxe sur l'électricité

Les autres recettes fiscales comprennent notamment la **Taxe sur l'électricité**, transférée depuis 2016 par les communes de Montpellier et Grabels. Le produit prévu en 2018 est de **4,8 M€**, identique à celui de 2017. Il est compensé dans l'attribution de compensation à hauteur des volumes perçus en 2015.

Enfin deux nouveaux produits fiscaux sont prévus en 2018 :

Taxe de séjour

Le budget 2018 prévoit un montant de TSI de **2.2M€** ; ce montant pourra être revu lors des prochaines échéances budgétaires au regard des nuitées réellement déclarées et de l'impact de la collecte de la TS sur la ville de Montpellier par les deux nouvelles plateformes de location et réservation en ligne.

Pour les communes qui avaient précédemment institué une taxe de séjour, le montant de TS leur sera compensé dans les attributions de compensation à hauteur du produit 2017.



BIENVENUE SUR LA PLATEFORME MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE
« TAXE DE SEJOUR EN LIGNE »

Taxe GEMAPI

Conformément à loi MAPTAM et à la Loi NOTRe, Montpellier Méditerranée Métropole exerce la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations depuis le 1^{er} janvier 2018, par délibération du 27 septembre 2017.

Conformément au Code Général des Impôts et à la jurisprudence en vigueur, un produit global de la taxe a été déterminé par la Métropole afin de pouvoir financer ses nouvelles dépenses afférentes à la compétence GEMAPI. Montpellier Méditerranée Métropole a retenu un montant de produit fiscal de **3M€ pour 2018**, montant qui demeure largement inférieur au plafond maximum légal de 40€ par habitant, ce qui aurait représenté 18,6M€ pour la Métropole.

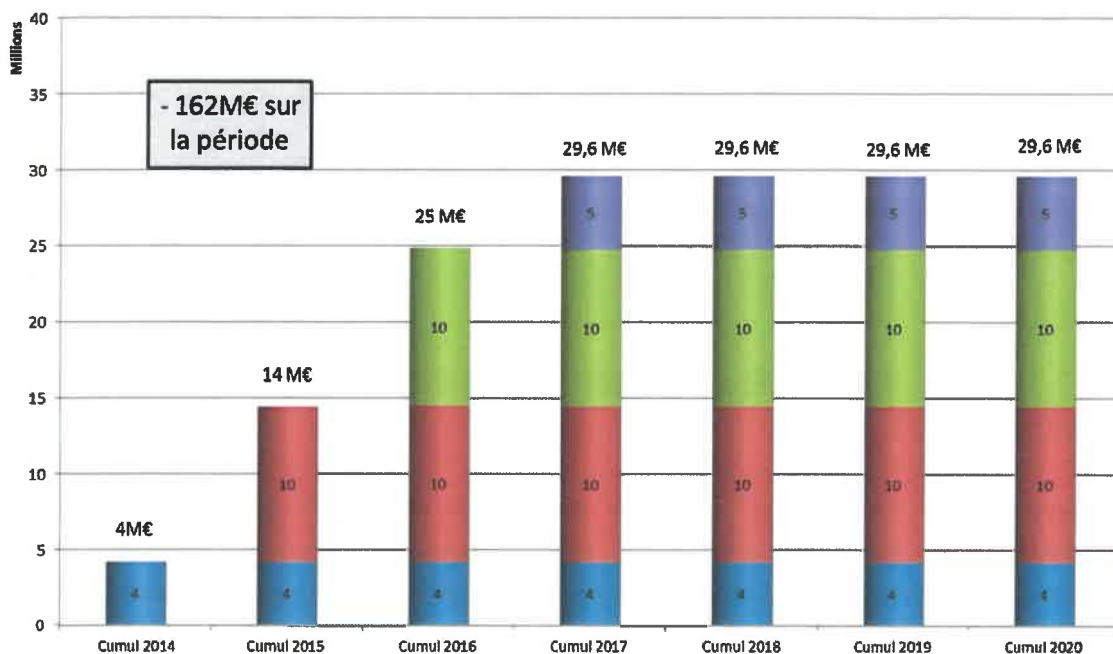
2.3.2 Les dotations et compensations : 59 M€

2.3.2.1 La Dotation Globale de Fonctionnement : 47.6M€

Pour la première année depuis 5 ans, il n'y aura pas de contribution supplémentaire des collectivités territoriales au redressement des finances publiques. La nouvelle méthode proposée par l'Etat consiste à ne plus réduire directement les dotations mais à **prévoir des sanctions en cas de non atteinte des objectifs de réduction tendancielle des dépenses de fonctionnement**. Le constat sera effectué sur les réalisations 2018, et pourra donc impacter les dotations en 2019.

Pour rappel, la contribution au redressement des finances publiques Montpellier Méditerranée Métropole représente une baisse cumulée de plus de 162 M€ pour la période 2014-2020.

Montant cumulé de la Contribution au redressement des Finances Publiques de Montpellier Méditerranée Métropole



Ce prélèvement aboutit à une minoration de la capacité d'investissement de l'ordre de 300M€.

Au total, compte tenu de l'augmentation prévisionnelle de la population, la dotation d'intercommunalité de la Métropole serait de 31,7 M€ avant minoration mais elle ne sera en définitive que de 2,1 M€ après prélèvement (29,6 M€), soit une augmentation de 12.5%.

La dotation de compensation (ancienne compensation de la part salaires de la taxe professionnelle), subit également des ponctions pour financer la péréquation. Sa baisse anticipée de 1,4% porte son montant à 45,5 M€.

La DGF de Montpellier Méditerranée Métropole

Dotation d'Intercommunalité	Brute :	31,7 M€
	Prélèvement :	- 29,6 M€
	=	
	Nette :	2,1 M€
Dotation de Compensation		45,5 M€

2.3.2.2 Les compensations de l'Etat : 5M€

Pour Montpellier Méditerranée Métropole, les compensations fiscales de CFE et de CVAE sont estimées à **0,2 M€, en baisse de -54%** par rapport au BP 2017.

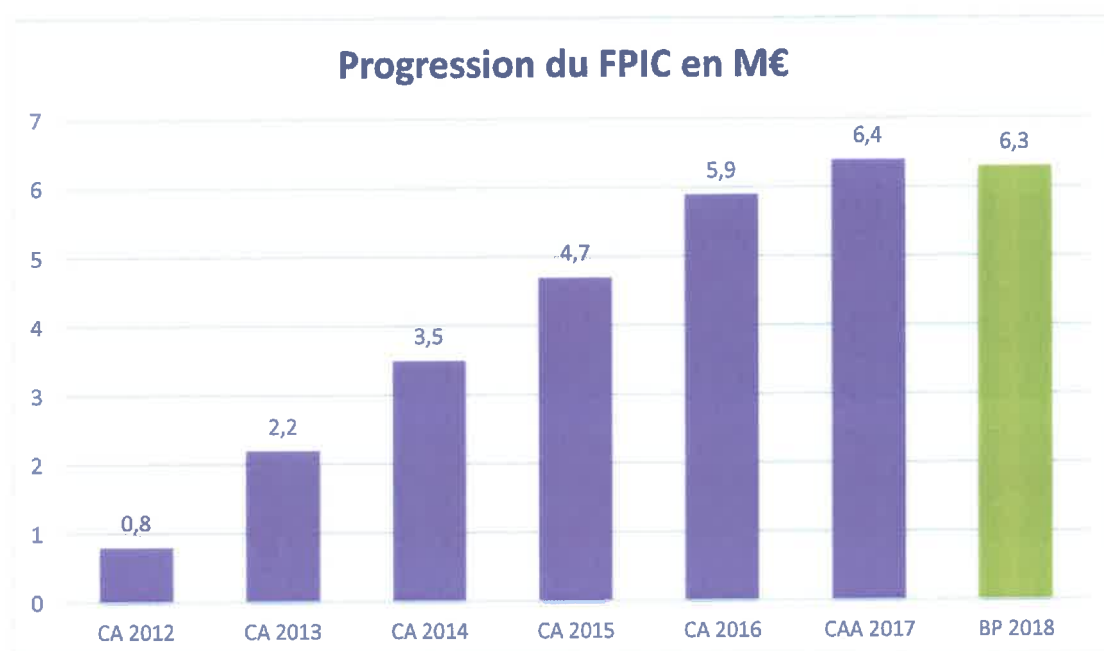
A l'inverse, les compensations de taxe d'habitation, qui ne sont pas encore intégrées aux variables d'ajustement devraient connaître une augmentation de **17% (4,8M€)** par rapport au BP 2017.

2.3.2.3 Le Fonds National de Péréquation des Recettes Fiscales Intercommunales et Communales (FPIC) : 6.3 M€

Le montant de l'enveloppe nationale du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), est à **nouveau stabilisé en 2018** à 1 milliard d'euros, comme en 2016 et 2017. Il est désormais figé à ce montant et n'atteindra pas le dernier palier prévu initialement de 2% des recettes fiscales, au motif de « la garantie de la prévisibilité des ressources et des charges ».

L'ensemble territorial métropolitain devrait rester éligible à cette péréquation du fait d'un potentiel financier agrégé inférieur de plus de 20% à la moyenne nationale actuelle. Toutefois, les évolutions de l'indice synthétique, des valeurs de point et du coefficient d'intégration fiscale de la collectivité pourraient conduire à une réduction de l'attribution de l'ensemble intercommunal.

Le montant prévisionnel du FPIC 2018 s'établit à **6.3 M€**.



2.3.3 Les autres recettes de fonctionnement : 184M€

Les autres recettes réelles de fonctionnement sont composées notamment de :

2.3.3.1 Les produits des services : 54.7M€

Les produits des services sont constitués par les redevances d'occupation du domaine public liées à la voirie, les droits de stationnement, les recettes des réseaux ainsi que par les remboursements au titre de convention de mise à disposition descendante.

Au total, le produit des services est estimé à un **total consolidé de 54.7M€** pour 2018 soit une augmentation de **+19% par rapport au BP 2017**.

Produit des services en M€	BP 2017	BP 2018	Evolution
Budget principal	24,4	32,2	32%
BA Assainissement	20,9	21,6	3%
BA Service Public Assainissement Non Collectif	0,05	0,06	20%
BA Parking	0,7	0,8	14%
Total	46,05	54,66	19%

Le montant prévu en 2018 pour le budget principal s'élève à **32.2M€**, soit une progression de 32% par rapport au BP 2017 dû essentiellement aux **remboursement liés à la mutualisation (9M€)**, ainsi qu'au **nouveau produit Forfait Post Stationnement (1.5M€)** qui va se substituer au produit des amendes de police comptabilisé en investissement.

2.3.3.2 Les attributions et dotations de compensation : 69.4M€

Le montant des attributions de compensation est mis à jour chaque année **en fonction des évaluations complémentaires des charges transférées**. Cette évaluation est réalisée **par la Commission Locales d'Evaluation des Transferts de Charges, organe collégial disposant d'un représentant de chaque commune**. L'évaluation des charges transférées se fait selon le **principe de neutralité financière** qui dispose que la compétence transférée doit être compensée. Cette évaluation est faite **au regard des dépenses constatées dans les budgets passés** : moyenne des 3 derniers exercices en fonctionnement ou, concernant les charges liées à un équipement, sur la base du coût de renouvellement de l'équipement.

Le montant des AC inscrit au budget primitif tient compte de **l'estimation des transferts de charges prévus au cours de l'année 2018**.

Les montants des attributions de compensations à percevoir par la Métropole en 2018 sont les suivants :

Attributions de compensation et dotation de compensation en M€	Perçu 2017	BP 2018	Evolution
Attributions de compensation versées par les communes (*)	56,1	53	-5,5%
Dotation de compensation versée par le Département	8,3	16,4	97,6%
Total	64,4	69,4	7,8%

(*) Dont estimation du transfert taxe de séjour en 2018 : 1.85M€

- **Attributions de compensation versées par les communes : 53 M€, en tenant compte d'une estimation des transferts nouveaux : taxe de séjour (1.9M€ sur la base des dépenses communales 2017), aires d'accueil des gens du voyage (0.1M€), médiathèque Jules Verne (0.6M€).**
Une nouvelle attribution de compensation devrait être mise en place en section d'investissement en 2018 pour la compétence Aires d'accueil des gens du voyage, conformément au principe énoncé par la CLETC du 19/09/2017.

A ce stade, un travail sur le transfert de charges lié à la nouvelle compétence GEMAPI est engagé et donnera lieu à une CLETC courant 2018.

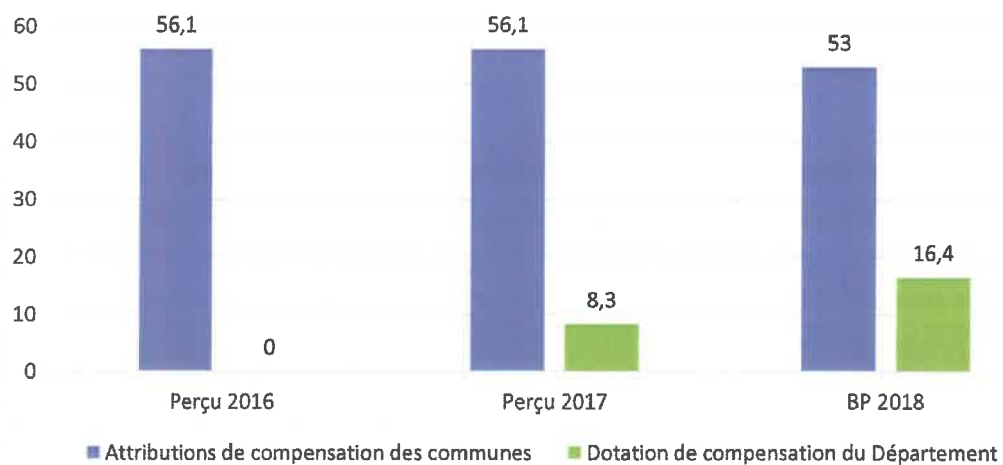
En outre, ce budget pourra être amené à évoluer en fonction des discussions menées avec les communes sur le financement de la compétence Gestion des espaces publics (Voirie) et la possibilité d'instituer des AC d'investissement.

- **Dotation de Compensation versée par le Département de l'Hérault : 16.4 M€**
 - o **Voirie : 6M€ part investissement et 2.7M€ part fonctionnement ;** le montant de la part investissement est calculé de manière progressive afin de prendre en compte, d'une part les dépenses autofinancées, et d'autre part le coût des dépenses financées par emprunt ;
 - o **FAJ/FSL/Culture/Fonctions support :7.7M€**

Il faut par ailleurs noter qu'un montant **2,2 M€** a été prévu au budget 2018 concernant les attributions de compensations versé par la Métropole aux communes.

Le montant total des attributions et dotations de compensation reçues représente 8 % des recettes du budget consolidé de la Métropole, soit un montant total de 69.4 M€ en 2018 :

Evolution des attributions et dotations de compensation perçues en M€



3. La section d'investissement

3.1 Les dépenses d'investissement : 403M€

3.1.1 Les dépenses réelles d'investissement

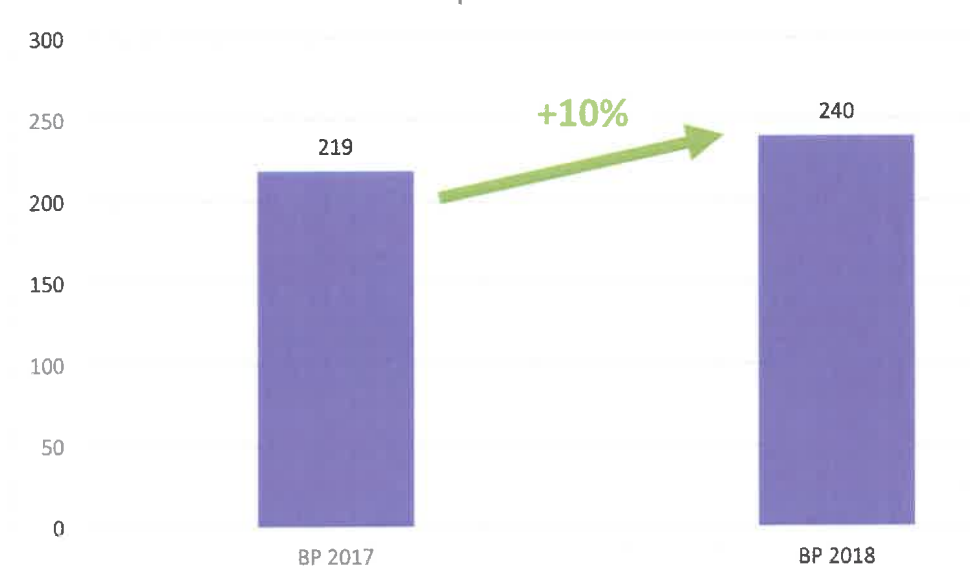
Les dépenses réelles d'investissement consolidées (hors emprunts) du budget principal et des budgets annexes s'élèvent à **240M€**, en hausse de **10%** (dépenses d'ordre de 23.5M€).

L'évolution des dépenses réelles d'investissement pour 2018 par budget est la suivante :

DEPENSES CONSOLIDEES EN M€	BP 2017	BP 2018	Evolution
Dépenses réelles d'investissement	219	240	10%
Dont Budget Principal	173	200	16%
Dont BA Assainissement	18	21,5	19%
Dont BA Service Public Assainissement Non Collectif	0,1	0,03	-70%
Dont BA Eau brute	0,2	0,3	50%
Dont BA Transport	27,6	18	-35%
Dont BA Parking	0,10	0,17	70%

Ces dépenses d'investissement s'inscrivent plus largement dans le cadre d'un **plan pluriannuel d'investissement** qui propose une trajectoire soutenable sur la période **2018-2022**.

Evolution des dépenses d'investissement en M€



La répartition de nos dépenses réelles d'investissement consolidées (hors dette) est présentée par budget et par compétence dans les annexes 7 et 8.

3.1.2 Le Plan Pluri annuel d'investissement

Notre plan pluri annuel d'investissement est annexé au rapport du budget 2018 (liste des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement en annexe 9).

En 2018 le conseil de Montpellier Méditerranée Métropole sera amené à voter **trois nouvelles Autorisations de Programme** :

- **La ligne 5 de Tramway,**
- **L'extension de la station d'épuration MAERA**
- **Le nouveau cimetière intercommunal**

Ces nouvelles Autorisations de Programme sont intégrées dans la prospective financière présentée lors du Débat d'Orientations Budgétaires et **leur chiffrage sera finalisé dans le courant de l'année 2018.**

3.1.3 L'évolution de l'encours de dette

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2018 s'élève à **953M€** pour l'ensemble des budgets. Cela détermine une annuité de **57M€** au total des budgets.

82 M€ sont également inscrits en dépenses et en recettes du budget consolidé au titre du refinancement de la dette et permettront de bénéficier d'éventuelles opportunités.

Encours au 01/01/2018	Montant
Budget Principal	399M€
Budget annexe Transport	470M€
Budget annexe Assainissement	84M€
Budget consolidé	953M€

3.2 Les recettes d'investissement : 403M€

Hors emprunt, les recettes réelles d'investissement 2018, sont évaluées à **260 M€ pour le budget consolidé** (recettes d'ordre consolidées de 142M€ dont 53.4M€ de virement de la section de fonctionnement).

Elles sont constituées principalement des recettes suivantes :

RECETTES CONSOLIDEES EN M€	BP 2017	BP 2018	Evolution
Recettes réelles d'investissement	175	260	49%
Dont Subventions	47,1	54,7	16%
Dont FCTVA	14,6	10	-32%
Dont Amendes de police	4	4,4	10%
Dont Produit des cessions	0,25	5,8	2220%
Dont Taxe d'aménagement	5,0	3,4	-32%
Emprunt	72,0	83,6	16%
Refinancement de la dette	15,0	82,0	447%

(*) Les recettes de FCTVA et de taxe d'aménagement enregistrent un décalage d'encaissement temporaire en 2017

(**) Vente prévue en 2018 de deux grands domaines (La Pompignane et la Providence)

3.2.1 Les ressources propres définitives

Les subventions

Elles sont reçues dans les domaines des transports, de la nouvelle compétence GEMAPI, de l'habitat (aides à la réalisation des logements locatifs sociaux et aides à la rénovation de l'habitat privé) ainsi que de la voirie. Il s'agit, sur ce dernier point, des fonds de concours versés par les communes dans le cadre du financement des programmes de voiries élaborés conjointement.

Les principales subventions estimées pour 2018 s'élèvent à 54.7M€ au budget consolidé.

Le FCTVA

Le fonds de compensation de la TVA, qui permet le remboursement par l'Etat de la TVA acquittée sur certaines dépenses d'équipement, est estimé au total à **10 M€** compte tenu de l'ensemble des dépenses d'investissement prévues y compris transfert ; une part du FCTVA, relative aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, est perçue en section de fonctionnement.

Les amendes de police pour les communes de plus de 10 000 habitants

Le produit estimé à percevoir par la Métropole en 2018 est de **4.4 M€**. Ce dispositif tend à s'éteindre pour partie à compter de 2019, du fait de la réforme relative au stationnement payant. A compter du 1^{er} janvier 2018 le non-paiement de la redevance de stationnement n'est plus constitutif d'une infraction pénale. L'amende sera remplacée par une redevance d'occupation du domaine public, dénommée forfait post-stationnement.

Le produit des cessions foncières

Le produit attendu en 2018 est estimé à **5,8 M€**.

La Taxe d'Aménagement

Elle est perçue au titre des autorisations d'urbanisme délivrées à partir du 1er janvier 2015: le produit 2018 de cette taxe est estimé à **3.4 M€**; conformément à la délibération du conseil métropolitain du 16 décembre 2015, puis du 28 juin 2017, le produit de la taxe d'aménagement revient à la métropole qui reverse une partie de ce produit aux communes en concertation avec elles. La part métropolitaine de cette taxe est affectée à la voirie.

3.2.2 L'emprunt

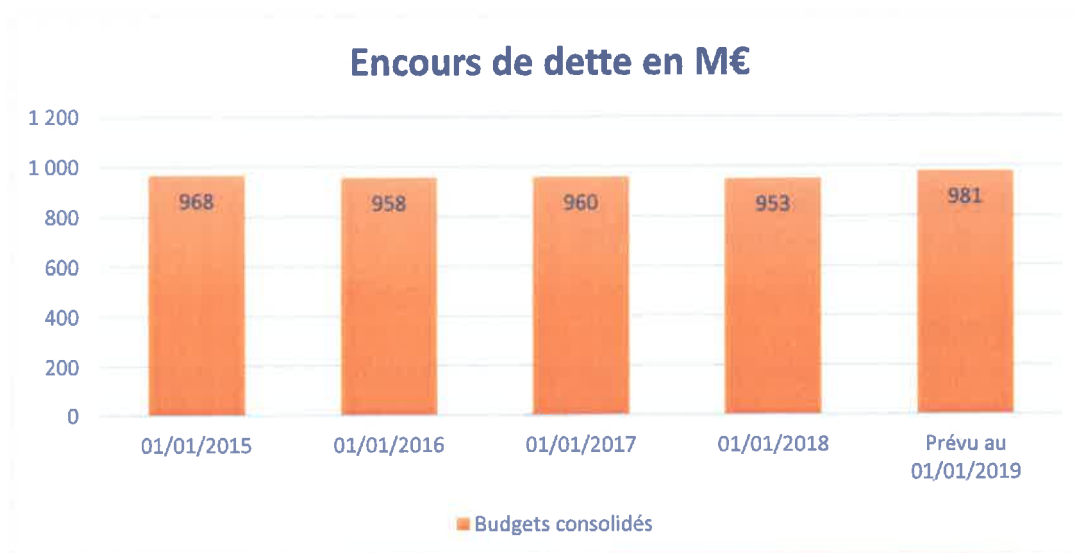
Compte tenu des volumes d'investissement engagés sur 2018, le montant **d'emprunt prévisionnel** s'élève à **84M€** au total des budgets consolidés (auxquels s'ajoutent **82M€** de recette pour les refinancements d'emprunt).

L'encours de dette prévisionnel de la Métropole au 31/12/2018 est le suivant :

Encours prévisionnels au 31/12/2018	Montant
Budget Principal	443M€
Budget annexe Transport	451M€
Budget annexe Assainissement	87M€
Budget consolidé	981M€

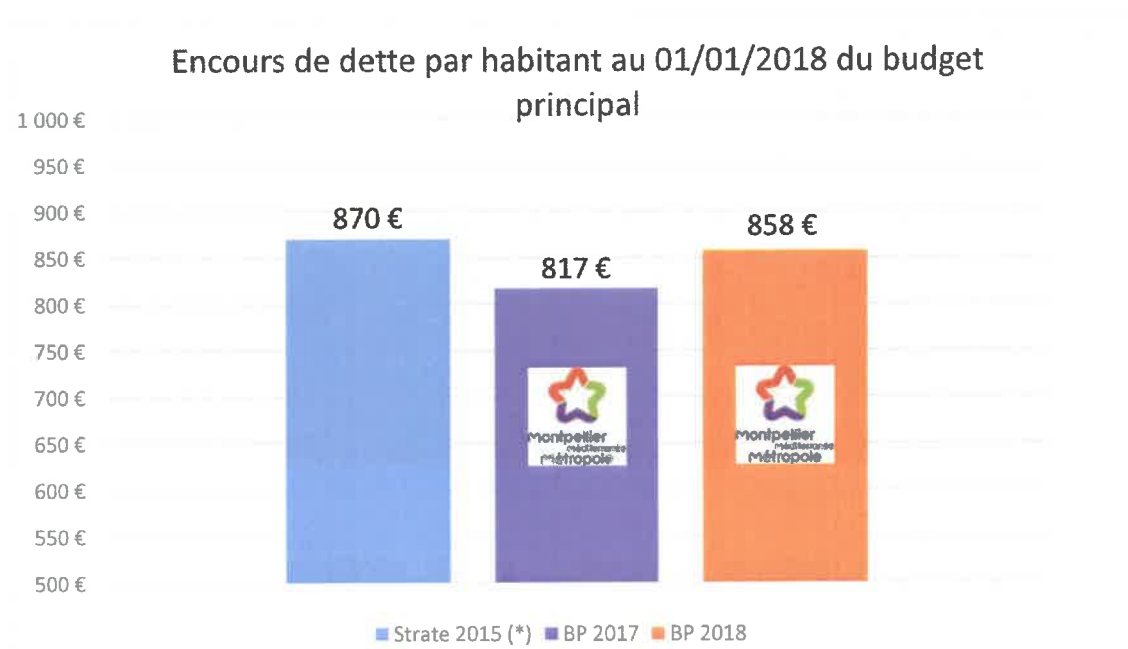
Les retours du secteur bancaire montrent la **grande confiance dont bénéficie le financement de la Métropole de Montpellier**: 100% des établissements consultés répondent à nos appels d'offre. En 2017, 30 M€ ont été attribués sur environ 155 M€ proposés par les organismes bancaires.

L'encours de dette de Montpellier Méditerranée Métropole reste maîtrisé comme en témoigne le graphique suivant :



L'encours de dette du budget consolidé au 1^{er} janvier 2018 est de 2 049€ par habitant.

Le budget principal présente un encours de dette de 399M€ au 1^{er} janvier 2018, (374M€ au 1^{er} janvier 2017) :



(*) Budget principal 2015 des Métropole et Communautés urbaines

La DGCL ne présente des données sur cette strate que pour le budget principal

4. Un Budget Primitif 2018 pour l'emploi

La participation de la Métropole de Montpellier à l'emploi et à l'économie locale se traduit en 2018 par une commande publique qui représente :

- 240 M€ en investissement,
- 157 M€ en fonctionnement.

Soit au total **397 M€** qui contribueront à la création de près de **4000 emplois directs ou indirects**.¹



La Métropole consacre près de 400 M€ pour la commande publique en 2018, ce qui équivaut à la création d'environ 4000 emplois directs et indirects.

¹ Source : Fédération Nationale des Travaux Publics 1M€ investis représentent 10 emplois créés.

2^{ème} partie : Présentation thématique du Budget Primitif 2018

Le Budget Primitif 2018 de Montpellier Méditerranée Métropole s'articule autour de trois axes :

- **Une métropole qui entreprend :**
 - L'économie, l'innovation, l'attractivité
 - Les transports et mobilités
 - Le développement durable et l'aménagement du territoire
 - La gestion des espaces publics

- **Une métropole qui protège :**
 - L'environnement et la gestion des déchets
 - L'eau, l'assainissement et la GEMAPI

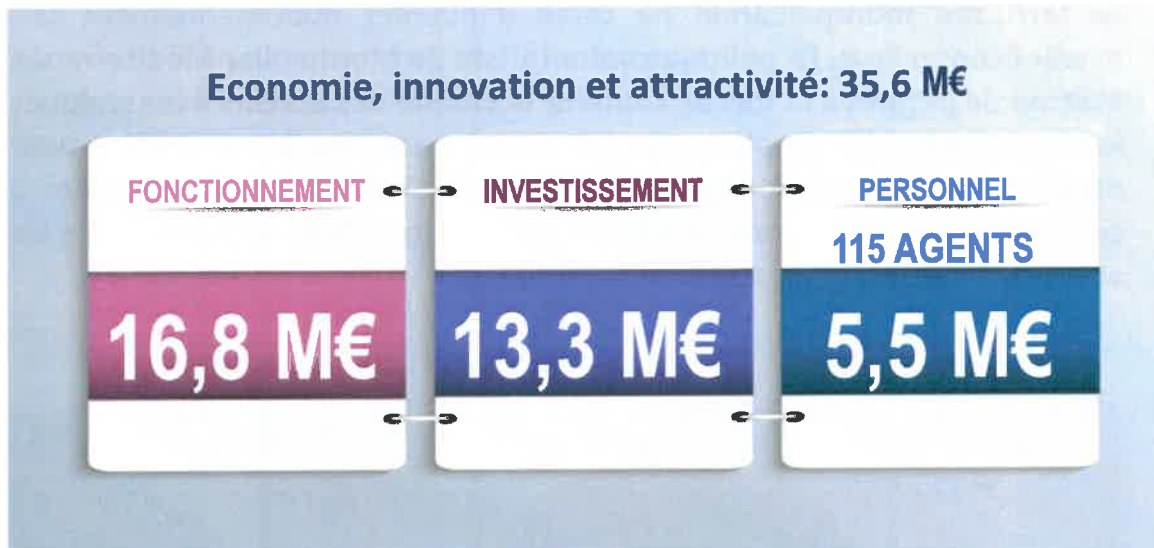
- **Une métropole qui fédère :**
 - La cohésion sociale
 - Les sports
 - La culture

5.1 Une Métropole qui entreprend

Le territoire montpelliérain ne cesse d'inventer quotidiennement son avenir économique. La politique volontariste de Montpellier Méditerranée Métropole permet à la fois de soutenir la vitalité des acteurs économiques locaux et créer des emplois. Elle fait de ses compétences une force pour développer l'emploi. Ainsi, depuis 2014, la situation de Montpellier a connu une évolution positive plus importante que celle observée dans les autres métropoles françaises.



5.1.1 Economie, innovation et attractivité



Afin de continuer à soutenir la création d'emplois, la Métropole de Montpellier met en œuvre une politique volontariste.

Un territoire numérique

En 2018 ce sont **1,5M€** qui seront investis dans la Cité intelligente et **1,4M€** pour le schéma directeur d'aménagement numérique.

Nouvelles Autorisations de Programme (AP) créées :

- Extension du schéma directeur d'aménagement numérique : 4M€ dont 1.4M€ en 2018
- Cité intelligente : 7.2M€ dont 1.5M€ en 2018



French Tech

Montpellier est la Métropole ayant obtenu de la Mission French Tech le plus grand nombre de réseaux thématiques. C'est une véritable reconnaissance de la diversité des savoir-faire du territoire.

Une Métropole tournée vers l'international : Chine, Canada, Russie, Brésil

La Métropole de Montpellier mène une stratégie de développement d'accords internationaux





Enseignement supérieur, recherche et innovation

En 2018, **3.4M€** de crédits seront consacrés à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation dans le cadre d'une Autorisation de programme d'un montant de 11.8M€.

Montpellier Capital Santé : un projet novateur et fédérateur

Près de 12M€ (8,3 M€ de crédits d'Etat et 3,7M€ de co-financement 3M) sont fléchés sur des projets innovants et ambitieux. En 2018, **2M€** seront affectés aux projets liés à cette filière dans le cadre de l'Autorisation de programme « Pacte métropolitain d'innovation- Montpellier Capital Santé »



Un territoire touristique

1ère activité au sein du département de l'Hérault

Subvention versée à l'office de tourisme métropolitain : **2.3 M€**

Une étude a été lancée fin 2017 pour définir un Schéma de développement et d'aménagement touristique.

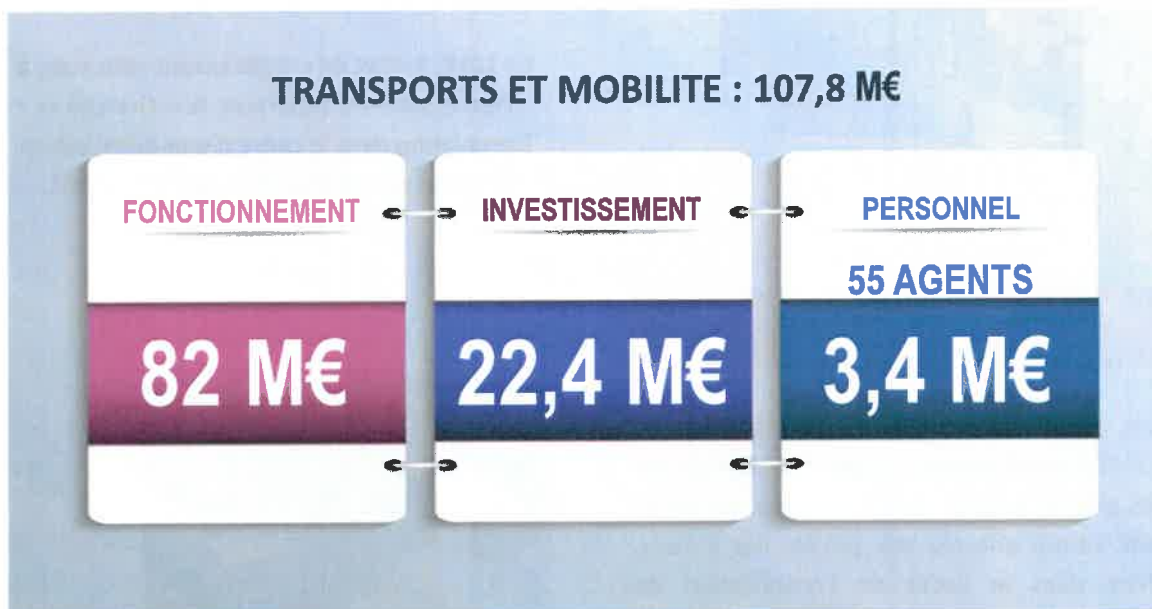
L'agroécologie, une excellence locale pour une dimension internationale

L'action de Montpellier Méditerranée Métropole vise à rapprocher le consommateur de son environnement naturel immédiat.

Le budget consacré au développement des actions de l'agroécologie pour 2018 sera de **0.4M€**.



5.1.2 Les transports et mobilités



Référence en matière d'intermodalité, Montpellier Méditerranée Métropole s'assure de l'harmonisation des différents modes de transport, du stationnement automobile, des services Velomag et d'autopartage.

Exploitation des transports

62M€ seront versés par la Métropole pour l'exploitation du réseau de transports :

- **48M€** au titre de l'équilibre des contrats

- **14M€** au titre des compensations tarifaires.

Les recettes prévisionnelles provenant des usagers s'élèvent à **38M€**.

2018 verra le renouvellement du contrat d'exploitation du réseau des transports.



Tramway

Poursuite des études pour l'extension de la ligne 1 vers la Nouvelle Gare : **1 M€**.

Poursuite des études relatives à la ligne 5: **4.4 M€**.

Le programme de rénovation du réseau « tramway » : **2 M€**.

Bus :

La Métropole procèdera à l'acquisition de 11 bus au Gaz Naturel de Ville dont le financement nécessite l'inscription au budget primitif 2018 d'un montant de **3,1 M€**.



Accessibilité :

0,3 M€ seront consacrés à la mise en accessibilité du réseau de transports conformément au Schéma Directeur Accessibilité.

Une aide financière au GIHP (Groupement d'Insertion pour les Handicapés Physiques) sera versée pour un montant d'**1,2M€**.

Mobilités

Le Schéma directeur des mobilités porte sur tous les modes de déplacement alternatifs à la voiture particulière

66 bornes de recharge pour véhicules électriques seront mises en œuvre avant l'été 2018 pour un investissement de **0.8M€**.

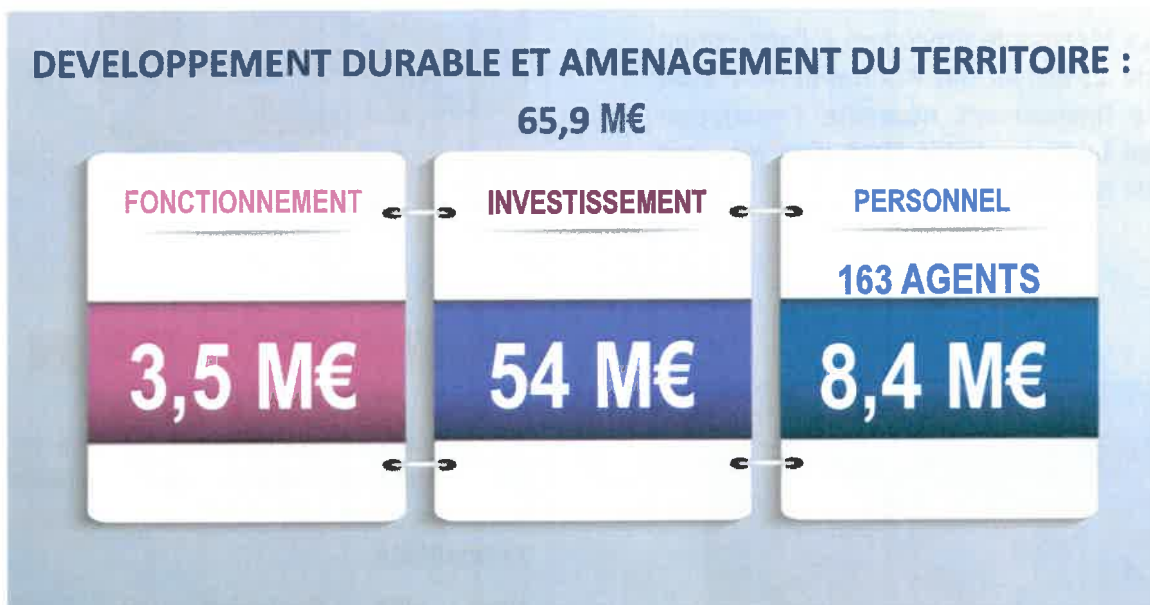
Enfin, une Autorisation de Programme est soumise au vote pour la Vélo-station Gare Saint Roch.

Nouvelle Autorisation de Programme (AP) créée :

- Vélo-station gare saint Roch : 0.7M€ dont 0.1M€ en 2018



5.1.3 Développement durable et aménagement du territoire



Montpellier Méditerranée Métropole déploie une politique de développement durable afin de préserver son environnement.

Schéma de Cohérence Territoriale

Le budget 2018 prévoit la poursuite de la révision du Schéma de cohérence Territorial et l'élaboration du PLUi (**0.1M€** pour la révision du SCoT et **0.6M€** pour l'élaboration du PLUi)

La finalisation de la révision du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de la Métropole est également prévue pour un budget de **0.3 M€**.

1,7M€ seront consacrés au contournement Nîmes-Montpellier : gares nouvelles de Montpellier-Sud-de-France et Nîmes-Manduel-Redessan. Les études de la Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan sont aussi poursuivies en 2018.



Nouvelle Autorisation de Programme (AP) créée :

- Aides à la pierre –Fonds propres : 16,8M€ dont 3M€ en 2018

Aides à la réalisation de logements sociaux locatifs

3M€ sont inscrits au budget pour soutenir les bailleurs sociaux afin d'équilibrer les opérations de construction de logements sociaux.

Aides à la réalisation des résidences et cités universitaires

Dans le cadre du volet « Enseignement Supérieur et Recherche » du contrat de plan Etat Région 2015-2020, Montpellier Méditerranée Métropole contribuera à la réhabilitation de 5 résidences ou cités universitaires, à hauteur de **0.8M€**.



Aides à la remise sur le marché de logements privés dégradés

1,1 M€, sont inscrits au budget 2018 pour lutter contre l'habitat indigne, la maîtrise des loyers, l'amélioration de la performance énergétique et l'adaptation des logements au handicap.

Rénovation urbaine

1,5 M€ seront mobilisés pour les études de préfiguration du Nouveau Projet de Rénovation Urbaine (quartiers Mosson et Cévennes) suivies par la SA3M à laquelle un mandat lui a été confié.



La Métropole investira en 2018 2,8 M€ pour l'étude et l'aménagement d'un réseau aires d'accueil des gens du voyage.

L'enveloppe prévisionnelle totale de cette opération s'élevant à près de 18 M€.

Gens du voyage

Pour répondre aux obligations définies par le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage sur son territoire, la Métropole a confié mandat à la SA3M, par délibération au conseil métropolitain du 28 septembre 2016, pour les études et la réalisation d'un réseau 260 places d'aires d'accueil des gens du voyage et 680 places d'aires de grands passages, pour un budget 2018 évalué à **2.8M€**.

Les acquisitions foncières

En matière foncière, en 2018, la Métropole propose d'investir **7 M€** dans le cadre de l'AP « Acquisitions foncières » :

-**3M€** pour les zones d'aménagement à vocation mixte ou économique

-**2M€** pour les acquisitions pour des équipements métropolitains

-**2M€** pour le rachat anticipé et partiel des acquisitions réalisées par l'EPF.



Les mandats délégués

Près de **1,7 M€** seront consacrés à la réalisation de mandats d'études destinés à l'analyse de potentialités, aux études de faisabilité et au montage opérationnel des nouveaux secteurs à vocation économique.

Les concessions d'aménagement

Les opérations d'aménagement économiques, représentent en 2018 un investissement de la Métropole sur l'ensemble des concessions d'aménagement de l'ordre de **10,5 M€**.

5 M€ seront consacrés à l'opération Cambacérés (ex Mogère).

0,5 M€ sont prévus pour l'opération Euromédecine.

Participations d'équilibre économique des concessions d'aménagement : **2,8M€** pour Cambaceres, **1,5 M€** pour Ode à la Mer et **0,2 M€** pour la concession d'aménagement du Parc d'activité Charles Martel-extension à Villeneuve-lès-Maguelone.



Les autres opérations

Le Pôle d'Echange Multimodal de Baillargues réorganise les mobilités autour de la gare TER, en porte d'entrée sud Est du territoire métropolitain. La Métropole consacra en 2018 **0,6 M€** à la poursuite des études et des investissements de cette nouvelle polarité.

Le budget 2018 comprendra aussi **4M€** de travaux d'enfouissement des lignes à haute tension entre Montpellier Port Marianne et Castelnau-le-Lez.

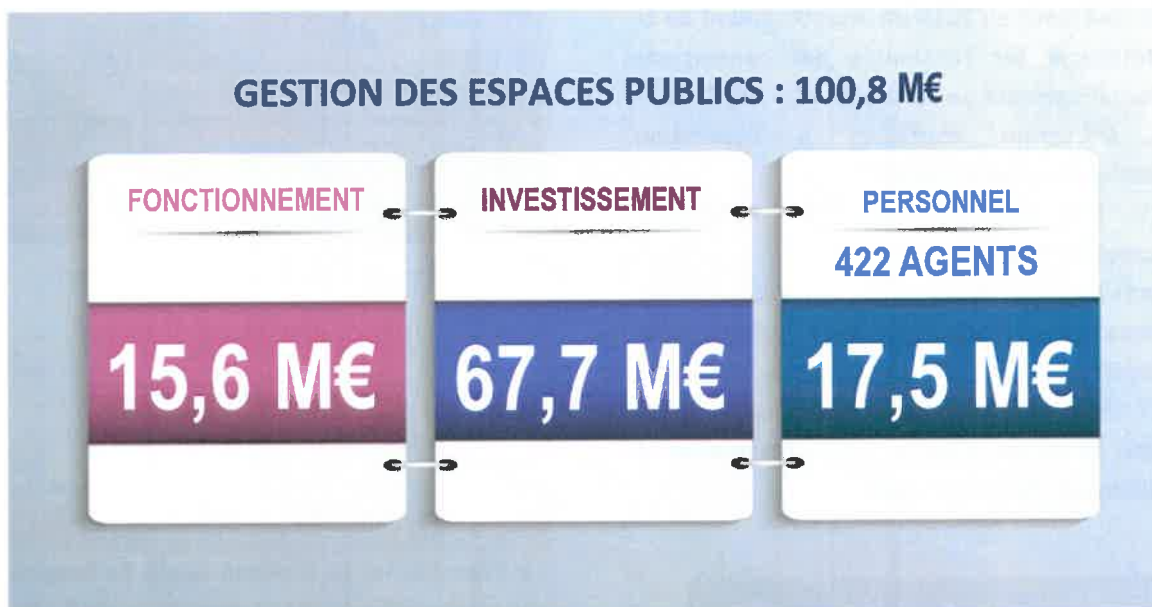
Les participations

De nouveaux outils d'aménagement ont fait leur apparition à travers notamment les Projet Urbains Partenariaux (PUP). Le budget 2018 intègre cette évolution. Au total, ce sont près de 35 PUP qui ont été instaurés ou sont en passe de l'être. Ils génèreront en 2018 près de **5 M€** d'investissements publics financés par 4.7 M€ de recettes.

De manière générale il sera recherché des financements multiples pour assurer le développement des projets de la collectivité : Contrat de Plan Etat Région, Fonds Européens, Programmes Investissements d'Avenir, ADEME, CDC.... Mais également les partenariats avec les acteurs privés.



5.1.4 Gestion des espaces publics



La compétence voirie et espace public s'exerce désormais sur près de 2.250 kilomètres de voirie dont 82% sont hérités des communes et 18% du département.

Cette compétence a été organisée en 6 pôles territoriaux et une unité réseau structurant en charge de l'exploitation des ex-routes départementales. Les propositions budgétaires pour 2018 sont examinées en relation étroite avec les communes.

Réalisation d'infrastructures routières

En termes d'investissement, la Métropole poursuit la réalisation des infrastructures routières permettant d'assurer l'aménagement de son territoire : la déviation de l'ancienne route départementale 610 à Castries (**3,9 M€**) et le recalibrage de l'ancienne route départementale à Grabels (**2,5 M€**).



Pôle de Montpellier

La Métropole poursuit ses efforts en termes de maintenance et de renouvellement de son patrimoine : **2M€** affectés au renouvellement des chaussées, **0,9M€** consacrés aux développements des lanternes LED pour un éclairage public plus économe en énergie, **0,8M€** affectés au renouvellement des trottoirs.

La Métropole poursuit la réalisation du programme d'aménagement lié au projet CAMPUS pour **1,7M€** ainsi qu'aux projets ANRU (**3,18 M€** sur le quartier Centre, **0,9M€** sur la Cité Gély, **0,8M€** sur le quartier du Petit Bard, **0,1M€** sur le quartier Mosson).

La Métropole requalifie les espaces publics de l'Écusson en poursuivant le réaménagement de la Grand 'Rue Jean Moulin (**1,3 M€**) et renouvelant les voies piétonnes de l'Écusson (**0,5M€**).



Pôle Plémonts et Garrigues

6,1M€ de crédits de paiement sont prévus sur ce pôle pour réaliser notamment les travaux de l'Avenue de Fontcaude 2^{ème} tranche à Juvignac, aménagement des abords de l'école de la Valsière à Grabels.

Pôle Plaine Ouest

5,1M€ de crédits de Paiement sont prévu au budget pour les travaux de voirie, dont la requalification de la route de Cournonterral à Fabrègues, ou avenue Clémenceau à Saint Jean de Védas.





Pôle Vallée du Lez

6M€ de crédits de paiement sont prévus au budget notamment pour la poursuite des travaux de requalification des voiries du quartier du Devois à Castelnau le Lez, ou le réaménagement de la rue d'Unterschleissem au Crès.

Pôle Littoral

5,6M€ de travaux sont prévus sur ce pôle pour le réaménagement de diverses voiries sur le territoire des communes, notamment la requalification de la rue du Montpellieret à Lattes.



Pôle Cadoule et Bérange

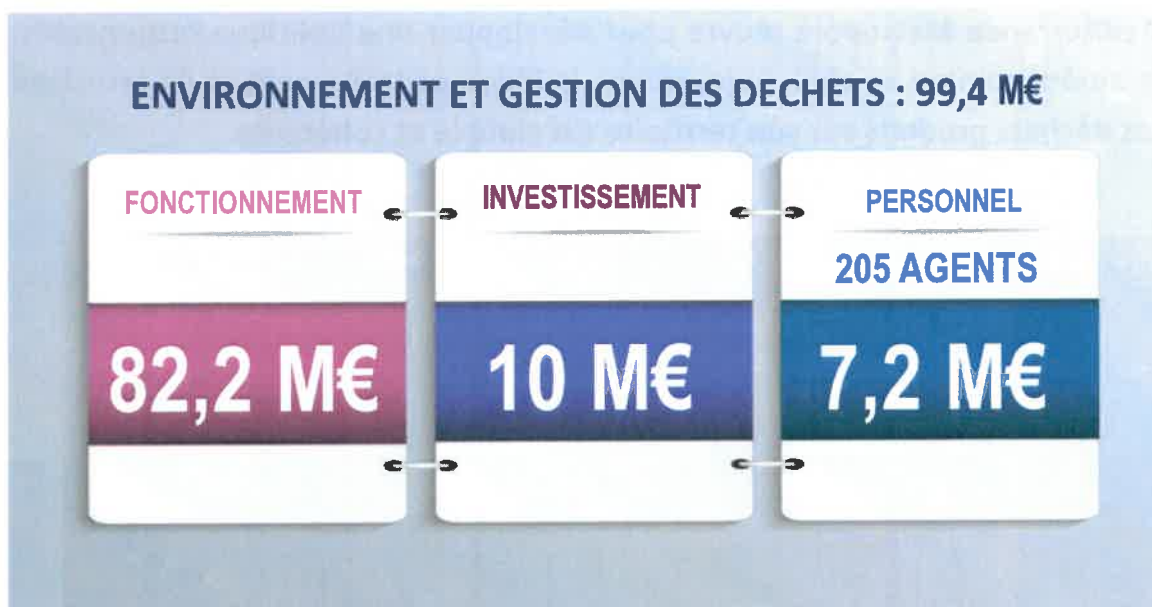
4,6M€ de crédits de paiements sont prévus pour les travaux de voirie, dont le réaménagement des rues du cours complémentaire et rue de la briqueterie à Castries, ou la requalification de la rue des acacias à Vendargues.

5.2 Une métropole qui protège

Soucieuse de la préservation de son environnement, Montpellier Méditerranée Métropole œuvre pour développer une politique responsable. En amont comme en aval. Aujourd'hui, la filière de traitement et de recyclage des déchets produits sur son territoire est globale et cohérente.



5.2.1 Environnement et gestion des déchets



Montpellier Méditerranée Métropole maintiendra en 2018 une forte implication en matière de développement durable et de protection de l'environnement au travers d'actions répondant toujours mieux aux besoins des habitants. L'année 2018 consacrera plus de 7M€ à l'amélioration de la qualité des matériels et équipements nécessaires à la collecte et au tri des déchets par les usagers.

L'entretien et la rénovation des déchèteries

- Après la rénovation des déchèteries de Baillargues et Lavérune en 2017, les opérations de travaux seront déployées en 2018 sur le reste du parc pour un montant de **1,5M€** de crédits de paiement dans le cadre de l'autorisation de programme de 7M€
- Simultanément **0,2M€** seront consacrés à l'entretien courant et **0,2M€** à l'achat des mobiliers des déchèteries





Les points d'apport volontaire

Le parc de conteneurs d'apport volontaires, dont la rénovation s'est achevée en 2017, continuera à être densifié afin de faciliter le tri du verre, et la Métropole poursuivra avec les communes l'implantation de conteneurs enterrés dans le but d'améliorer la qualité des espaces publics de centre-ville. Au total, un budget de **0,6M€** sera consacré au développement de ces collectes de proximité.

La collecte des déchets

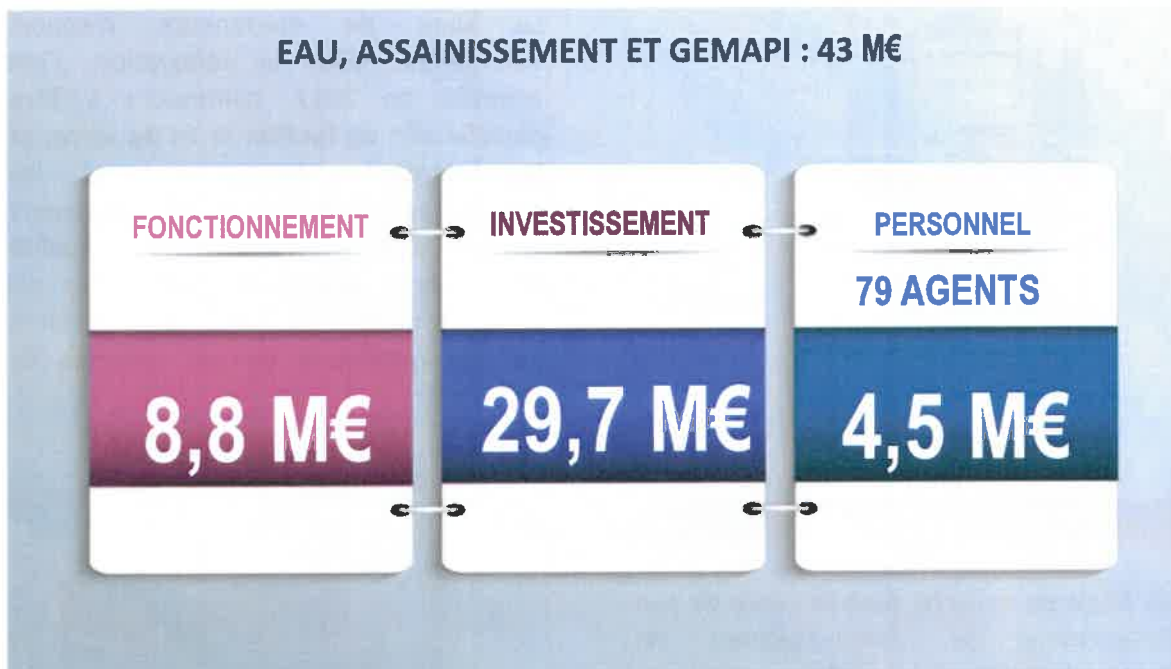
La Régie de collecte, dans le cadre de son programme de renouvellement de matériels roulants et conformément aux engagements de la Métropole en matière de lutte contre le réchauffement climatique, se dotera de 6 nouveaux véhicules de collecte dont 5 fonctionnant au GNV, pour un montant de **1M€**. Les équipements techniques du site de Pignan de la Régie de collecte seront par ailleurs améliorés et rénovés, en particulier, son quai de transfert qui sera « revampé » pour un montant de **0,9M€**.



Territoire économe en ressources

Près de **0,8M€** seront investis dans la mise en œuvre des actions du nouveau programme « Territoire Econome en Ressource » qui vise à faire rentrer l'économie circulaire au cœur de la gestion des déchets. Ces financements serviront notamment à lancer le nouveau programme local de prévention des déchets de la Métropole, à préparer l'extension des consignes de tri des plastiques, à mener des actions de sensibilisation, à développer le compostage et à arrêter la stratégie en matière de collecte des bio-déchets.

5.2.2 Eau, assainissement et GEMAPI



L'année 2018 est marquée par la prise de compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Une programmation d'investissement ambitieuse est élaborée pour être à la hauteur des enjeux de cette thématique sur notre territoire.

Schéma directeur d'assainissement

Les crédits alloués à ces opérations s'élèvent à **2,6 M€** :

L'Intercepteur Est (**2,1 M€**) : Le dernier tronçon de l'intercepteur Est devrait être posé en 2018. Ce collecteur de transfert de près de 12 km permettra d'acheminer les eaux usées des communes du Nord et de l'Est de Montpellier jusqu'à la station MAERA.

Raccordement de Castries à MAERA (**0,4 M€**) : création d'un poste de refoulement sur le site de l'actuelle station, et pose d'un refoulement.



Travaux d'assainissement dans les communes

15,2 M€ seront consacrés à ces travaux :

Travaux d'extension de réseaux (2 M€)

- BAILLARGUES : Lotissement G. BIZET
- BEAULIEU : Secteur des Baumettes et route de St Génies desserte d'un secteur actuellement en non collectif
- CLAPIERS : chemin de Cabries et la placette
- PRADES : route de Vendargues, chemin bel Viste et rue Plo Midi
- LATTES : allée des platanes desserte d'un quartier actuellement en non collectif.

Nouvelle Autorisation de Programme (AP) créée :

- Lattes – Protection de la basse vallée Mosson : 3.6M€ dont 0.4M€ en 2018

Nouvelles Autorisations de Programme (AP) créées :

- Fabrègues – Protection contre les inondations du Coulazou : 5M€ dont 0.06M€ en 2018
- Grabels – Protection contre les crues du Rieumassel : 3.6M€ dont 0.08M€ en 2018

Travaux d'assainissement dans les communes

Travaux de renouvellement de réseaux (9M€)

- CLAPIERS : rue des Viviers et des Chênes Verts
- COURNONSEC : rue des Ecoles
- FABREGUES : RN113 rue Croix Mission
- GRABELS : rue Grand Champ
- LATTES : route de Boirargues, rénovation eau potable et eaux usées
- MONTFERRIER : chemin Mas Neuf et Mas de l'Huile
- MONTPELLIER : en lien avec programme de voirie

Travaux d'assainissement dans les communes

Travaux sur ouvrages (4,2M€)

- CURNONTERRAL : réhabilitation de l'ancienne file de la station d'épuration intercommunale,
- MURVIEL : Réalisation d'une nouvelle station d'épuration
- St GEORGES D'ORQUES : Réalisation d'une nouvelle station d'épuration.





Travaux à MAERA

La station d'épuration MAERA collecte et traite aujourd'hui les effluents de 19 communes (14 communes sur le territoire de la Métropole de Montpellier et 5 communes extérieures).

Il est prévu en 2018 un budget de **3,4 M€** pour l'amélioration du réseau de transfert Palavas, la poursuite des études réglementaires et la consultation des entreprises en vue de l'extension de la station de MAERA, les travaux de renforcement du réseau primaire à MAERA, réaliser des travaux de mises en état suite aux crues du Bassin d'Orage des Aiguerelles.

Eau potable

Le service public de l'Eau Potable est opéré par la Régie des Eaux de Montpellier Méditerranée Métropole.

La Métropole porte des études stratégiques ou actions, en lien avec le schéma Directeur d'Eau Potable ou la protection et la préservation des ressources en eau.

Dépenses d'investissement : **0,3 M€**

- DUP et protection des aires d'alimentation de captage
- Acquisition de terrains en vue de la protection des aires de captage.



Prévention des risques majeurs et des milieux aquatiques

Le budget 2018 prévoit **6,6 M€** sur cette compétence.



Les principales opérations en 2018 :

Opérations de prévention des inondations (PI): **5,8 M€**

- Démarrage des travaux de protection contre les inondations du ruisseau des Canaux à Clapiers
- Poursuite des procédures administratives du programme de protection contre les inondations de la basse vallée de la Mosson à Lattes et Villeneuve lès Maguelone et le démarrage des travaux écologiques préparatoires
- Poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour la protection de Fabrègues contre les crues du Coulazou
- Etudes de maîtrise d'œuvre et l'élaboration des dossiers réglementaires



pour la protection contre les inondations du Rieumassel à Grabels et de la Mosson à Juvignac

- Etudes de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un ouvrage de franchissement du Verdanson par la voie Domitienne à Montpellier et la création d'un bassin écrêteur de crues sur ce même cours d'eau à Grabels.

Opérations de gestion des milieux aquatiques (GEMA) : **0,3 M€**

- Le démarrage des études de maîtrise d'œuvre pour des travaux de restauration physique de la Viredonne et l'équipement des trois seuils sur le Lez à Lattes pour la circulation des anguilles.
- Des études de faisabilité pour la restauration de berges et le devenir de seuils.

Opérations Hors GEMAPI : gestion des eaux pluviales pour **0,5 M€**

Nouvelles Autorisations de Programme (AP) créées :

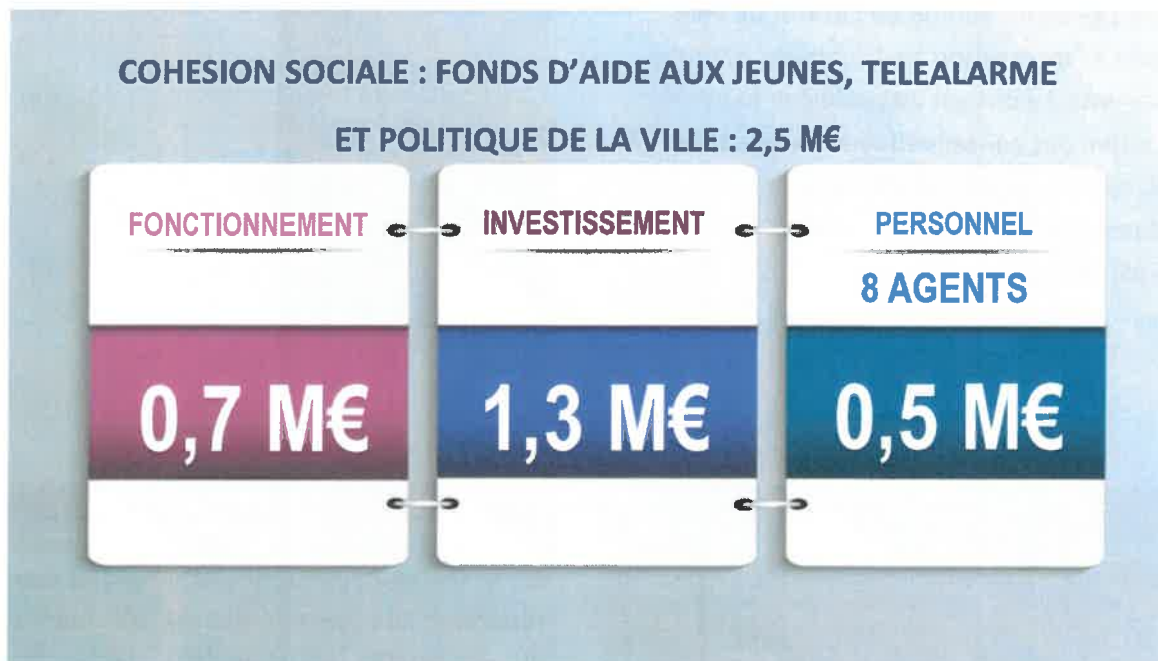
- Schéma hydraulique du Verdanson – Pont voie domitienne : 3.6M€ dont 0.1M€ en 2018
- Schéma hydraulique du Verdanson - Bassin de rétention de la Valsière : 3.5M€ dont 0.1M€ en 2018

5.3 Une métropole qui fédère

En 2018 Montpellier Méditerranée Métropole poursuit son action offensive au service de toutes les communes afin de fédérer autour de la cohésion sociale, des sports et de la culture.



5.3.1 La cohésion sociale



La cohésion sociale comprend à la fois des compétences récentes, comme le Fonds d'Aide aux Jeunes et la politique de la ville, ainsi que la téléalarme, auxquels se rajoute le nouveau projet du futur cimetière métropolitain.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes en difficultés (FAJ)

Le FAJ3M fait partie des compétences nouvellement transférées du Département. Il vise à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans en situation de précarité par le biais d'aides individuelles et d'actions collectives.

Pour 2018, le montant du FAJ3M s'élève à **0.4 M€.**



La téléalarme

La téléalarme équipe 1500 habitants de la Métropole.

Ce système d'assistance d'urgence traduit bien la politique de solidarité mise en œuvre par la Métropole, puisqu'il permet à des personnes âgées, handicapées ou à mobilité réduite, de rester à leur domicile dans des conditions de sécurité optimales.

La politique de la ville

Pilotage et animation du contrat de ville suite à l'intégration au 1^{er} janvier 2017 de 6 agents. Le budget 2018 s'élève à **0.3M€** : soutien des conseils citoyens, évaluation du contrat de ville, accompagnement d'associations et observation des territoires.

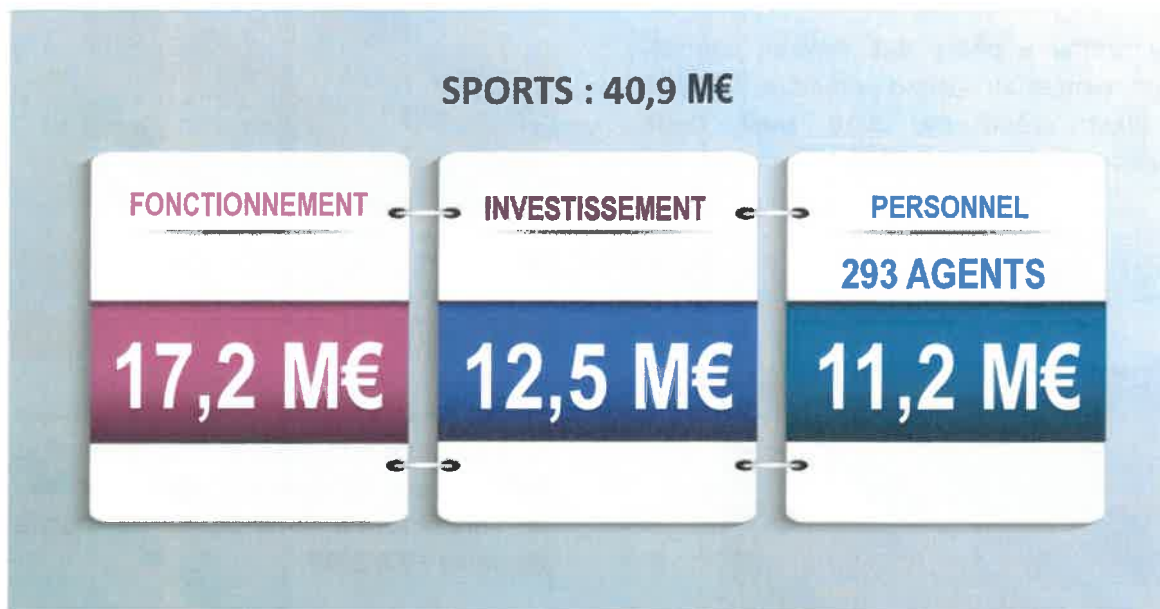


Les différentes structures du site de Grammont et la zone d'extension du futur cimetière

Le futur cimetière métropolitain

Ce futur cimetière de 11 000 places situé sur le site de Grammont à Montpellier doit répondre aux besoins des 31 communes du territoire métropolitain dont les capacités d'accueil arrivent à saturation et d'offrir à la population métropolitaine des espaces et services funéraires adaptés. Le coût global du projet est de 37M€ HT, dont **1.3 M€** inscrits au Budget Primitif 2018.

5.3.2 Les sports



La politique sportive de la Métropole passe par la présence d'équipements structurants appréciés des publics et répartis sur tout le territoire métropolitain, la présence de clubs de haut niveau dans l'élite du sport français, de manifestations d'envergure nationale et internationale et d'actions stratégiques contribuant au développement du sport pour tous.

Les piscines



L'année 2018 sera l'année de la finalisation du chantier de la piscine « Héraclès » de Saint-Brès, de sa livraison et de son ouverture au public à la fin du 1^{er} semestre 2018. **4,8M€** seront consacrés à la finalisation de ce chantier.

2018 verra le lancement des études de rénovation de la piscine Jean Taris.

1.5M€ seront consacrés aux travaux d'entretien dans les piscines

Nouvelle Autorisation de Programme (AP) créée :

- Réhabilitation du centre nautique Neptune : 14.2M€ dont 0.8M€ en 2018

Le Centre Nautique Neptune : l'année 2018 sera dédiée aux études de faisabilités techniques et opérationnelles de réalisation du projet.

Le Parc Multiglisse de Baillargues

La première phase des travaux pourrait commencer au second semestre 2018. Le budget prévu en 2018 pour cette opération s'élève à **0,7M€**.



Stades et palais des sports

Stade de la Mosson : **0.8M€** de travaux sont programmés pour la maintenance et l'entretien et la mise aux normes en vue de l'organisation de la Coupe du Monde féminine FIFA 2019.

Accessibilité

Le Palais des Sports René Bougnol, la piscine Olympique d'Antigone (2^{ème} tranche de travaux) et le complexe sportif Yves-du-Manoir seront concernés par des études et travaux d'un montant total de **2.5M€**.

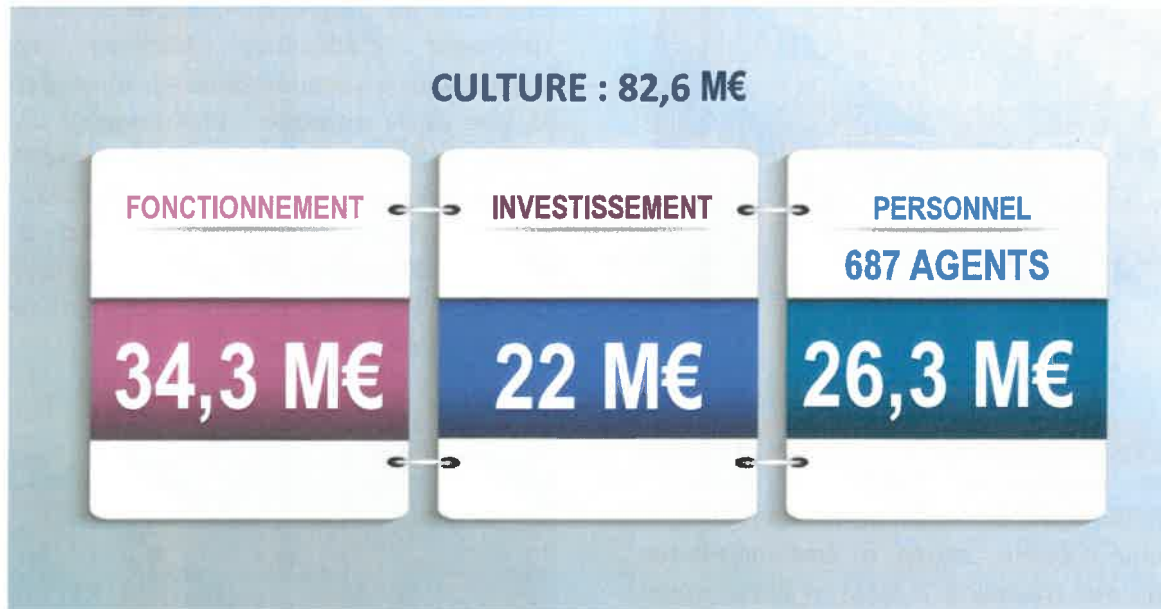


Le développement du sport

8.5M€ de subventions aux clubs de haut niveau.

1.2 M€ d'aides aux manifestations sportives : l'Open Sud de France de tennis, le tournoi International de Tennis Féminin, le Festival International des Sports Extrêmes, le Festikite, le Trophée Taurin Montpellier 3M, les Beach Masters, les Masters de Tambourin...

5.3.3 La culture



Dans le cadre de la construction du schéma de mutualisation, Montpellier Méditerranée Métropole poursuivra le développement de sa politique d'action culturelle.

Un nouveau Conservatoire à rayonnement régional

Le CRR verra le jour à l'horizon 2020 sur le site de l'ancienne maternité avenue du professeur Grasset. Le démarrage des travaux est prévu en 2018.

En parallèle la création et le développement d'un réseau des écoles de musique municipales associées au CRR est mis en œuvre.



Nouvelle Autorisation de Programme (AP) créée :

- Nouveau site Conservatoire à Rayonnement Régional : 37M€ dont 8M€ en 2018



Une offre culturelle pour la jeunesse

Poursuite du projet pédagogique DEMOS (Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à vocation Sociale), initié par la Cité de la musique - Philharmonie de Paris. Ce projet se donne pour objectif d'accompagner une centaine d'enfants, vivants dans des quartiers « Politique de la ville » ou dans des zones rurales éloignées des lieux d'enseignement musical, vers la pratique instrumentale.

Le réseau de lecture publique

Le réseau se modernise avec la réouverture en 2018 de la médiathèque Aimé Césaire, située à Castelnau-le-Lez (fin des travaux à 2.1M€) et l'intégration d'un quinzième établissement, la médiathèque Jules Verne de Saint Jean-de-Védas.

Il est aussi prévu 0.8M€ d'acquisition de collections et 1.2M€ de travaux de réaménagement de médiathèques.



Des manifestations d'envergure

Ces manifestations vont se poursuivre en 2018 : « La Métropole fait son cinéma », « La Métropole fait son cirque », soutien au festival Cinémed, organisation de « La Comédie du Livre », en lien étroit avec l'ensemble des communes partenaires

La création d'un centre d'art contemporain

Suite aux études en 2017, le démarrage des travaux de réaménagement de l'Hôtel Montcalm, sous mandat de réalisation SA3M, est prévu en avril 2018, pour une ouverture de l'établissement prévue au deuxième semestre de l'année 2019.



Nouvelle Autorisation de Programme (AP) créée :

- Hôtel Montcalm – Centre d'art contemporain : 18M€ dont 3M€ en 2018



PICASSO DONNER À VOIR

Pablo Picasso, Le Vieux et son fils, 1905, huile sur toile, 66x81, Musée Fabre - Montpellier
Picasso, Les Femmes d'Alger (O), 1925, huile sur toile, 146x72, Musée National Picasso - Paris
Picasso, Les Femmes d'Alger (O), 1925, huile sur toile, 146x72, Musée Fabre - Montpellier

Le Musée Fabre

Le musée Fabre poursuivra sa politique ambitieuse d'expositions temporaires, avec notamment la présentation à l'été 2018, d'une exposition intitulée « Picasso : donner à voir », en collaboration avec la musée national Picasso de Paris.

Le budget prévu pour l'enrichissement des collections s'élève à **0.4M€**.

L'Orchestre Opéra National

Montpellier Méditerranée Métropole poursuivra son soutien à cette structure au travers d'une contribution financière d'un montant de **13,3 M€**.



Le Domaine d'Ô

L'intégration de ce lieu à la programmation multidisciplinaire représente pour Montpellier Méditerranée Métropole l'occasion de réaffirmer son ambition dans le domaine du soutien à la création et au spectacle vivant sous toutes ses formes et à destination de tous les publics. La contribution au domaine d'Ô s'établira à **3M€**.



CONCLUSION

Ce budget volontaire se veut à la hauteur des attentes de nos concitoyens et s'inscrit dans une démarche d'avenir malgré les contraintes financières.

C'est dans cette logique que nous déployons **nos politiques visant à entreprendre, protéger et fédérer au service de notre territoire.**

Nous avons construit ce budget avec loyauté : pour la 5^{ème} année consécutive **nos taux d'imposition resteront inchangés.**

Cette mobilisation responsable de nos recettes ainsi que notre gestion rigoureuse de la section de fonctionnement nous permettent de nous projeter solidement dans les années à venir et **d'investir 240 millions en 2018 et 1,4 milliards à horizon 2022.**

Une équation budgétaire vertueuse au service d'une politique ambitieuse : voilà donc les clés de ce Budget Primitif 2018.

ANNEXES

1. Annexe 1 : Les tableaux d'équilibre 2018 du budget principal et des budgets annexes

Budget principal :

Montants en M€	DEPENSES					RECETTES				
	BP 2017	BP 2018	BP 2018 hors transfert	Evolution	Evolution hors transferts	BP 2017	BP 2018	BP 2018 hors transfert	Evolution	Evolution hors transferts
Mouvements réels	356,7	386,9	361,6	8,5%	1,38%	425,7	457,9	457,9	7,6%	7,6%
<i>Virement à la section d'investissement</i>	50,3	44,6	44,6	-11,4%	-11,4%	0,0	0,0	0,0		
Mouvements d'ordre	26,7	34,8	34,4	30,3%	28,8%	8,0	8,3	8,3	3,9%	3,9%
TOTAL FONCTIONNEMENT	433,7	466,3	440,6	7,5%	1,6%	433,7	466,3	466,3	7,5%	7,5%
Mouvements réels	173,2	199,7	197,5	15,3%	14,0%	66,2	85,2	85,2	28,8%	28,8%
Emprunts	20,1	23,3	23,3	15,7%	15,7%	58,1	66,7	66,7	14,7%	14,7%
<i>Refinancement d'emprunt</i>	15,0	25,0	25,0	66,7%	66,7%	15,0	25,0	25,0	66,7%	66,7%
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,0	0,0	0,0			50,3	44,6	44,6	-11,4%	-11,4%
Mouvements d'ordre	8,2	8,4	8,4	1,8%	1,8%	26,9	34,9	34,5	29,5%	28,0%
TOTAL INVESTISSEMENT	216,6	256,4	256,4	18,4%	18,4%	216,6	256,4	256,4	18,4%	18,4%

→ A périmètre constant, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement s'établirait à +1,38%, hors subvention budget annexe Transport, et celle des dépenses réelles d'investissement hors dette à +15%.

Budget annexe du service de l'assainissement :

Montants en M€	DEPENSES			RECETTES		
	BP 2017	BP 2018	Evolution	BP 2017	BP 2018	Evolution
Mouvements réels	9,4	10,5	12,6%	24,2	25,2	4,1%
<i>Virement à la section d'investissement</i>	8,7	8,4	-2,8%	0,0	0,0	
Mouvements d'ordre	8,7	8,9	1,8%	2,6	2,7	3,8%
TOTAL FONCTIONNEMENT	26,8	27,9	4,1%	26,8	27,9	4,1%
Mouvements réels	17,3	21,5	23,7%	5,9	4,8	-18,7%
Emprunts	5,9	5,6	-4,3%	2,5	7,7	204,4%
<i>Refinancement d'emprunt</i>	0,0	0,0		0,0	0,0	
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,0	0,0		8,7	8,4	-2,8%
Mouvements d'ordre	2,6	2,7	3,7%	8,7	8,9	1,8%
TOTAL INVESTISSEMENT	25,8	29,7	15,4%	25,8	29,7	15,4%

Budget annexe du service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Montants en M€	DEPENSES			RECETTES		
	BP 2017	BP 2018	Evolution	BP 2017	BP 2018	Evolution
Mouvements réels	0,05	0,05	3,9%	0,05	0,06	4,7%
<i>Virement à la section d'investissement</i>						
Mouvements d'ordre	0,00	0,00	20,0%			
TOTAL FONCTIONNEMENT	0,05	0,06	4,7%	0,05	0,06	4,7%
Mouvements réels	0,06	0,03	-47,6%	0,06	0,03	-50,0%
Emprunts						
<i>Refinancement d'emprunt</i>						
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>						
Mouvements d'ordre				0,00	0,00	0,0%
TOTAL INVESTISSEMENT	0,06	0,03	-47,6%	0,06	0,03	-47,6%

Budget annexe de l'eau potable :

Montants en M€	DEPENSES			RECETTES		
	BP 2017	BP 2018	Evolution	BP 2017	BP 2018	Evolution
Mouvements réels	1,4	1,5	11,8%	1,5	1,5	-1,9%
<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,2	0,0	-100%			
Mouvements d'ordre						
TOTAL FONCTIONNEMENT	1,5	1,5	-1,9%	1,5	1,5	-1,9%
Mouvements réels	0,2	0,3	48,3%	0,0	0,3	1760,6%
Emprunts						
<i>Refinancement d'emprunt</i>						
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>				0,2	0,0	-100%
Mouvements d'ordre						
TOTAL INVESTISSEMENT	0,2	0,3	48,3%	0,2	0,3	48,7%

Budget annexe transports

Montants en M€	DEPENSES			RECETTES		
	BP 2017	BP 2018	Evolution	BP 2017	BP 2018	Evolution
Mouvements réels	79,8	78,4	-1,8%	87,3	89,1	2,0%
Subvention d'équilibre				21,5	22,0	2,3%
<i>Virement à la section d'investissement</i>	17,9	0,2	-99,1%			
Mouvements d'ordre	16,5	38,7	134,0%	5,5	6,2	12,9%
TOTAL FONCTIONNEMENT	114,3	117,3	2,6%	114,3	117,3	2,6%
Mouvements réels	27,6	18,2	-34,2%	15,5	4,3	-72,0%
Emprunts	28,2	28,1	-0,4%	11,4	9,3	-18,3%
Refinancement d'emprunt		57,0			57,0	
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>				17,9	0,2	-99,1%
Mouvements d'ordre	21,8	12,5	-42,7%	32,8	45,0	37,0%
TOTAL INVESTISSEMENT	77,5	115,7	49,2%	77,5	115,7	49,2%

Budget annexe parkings

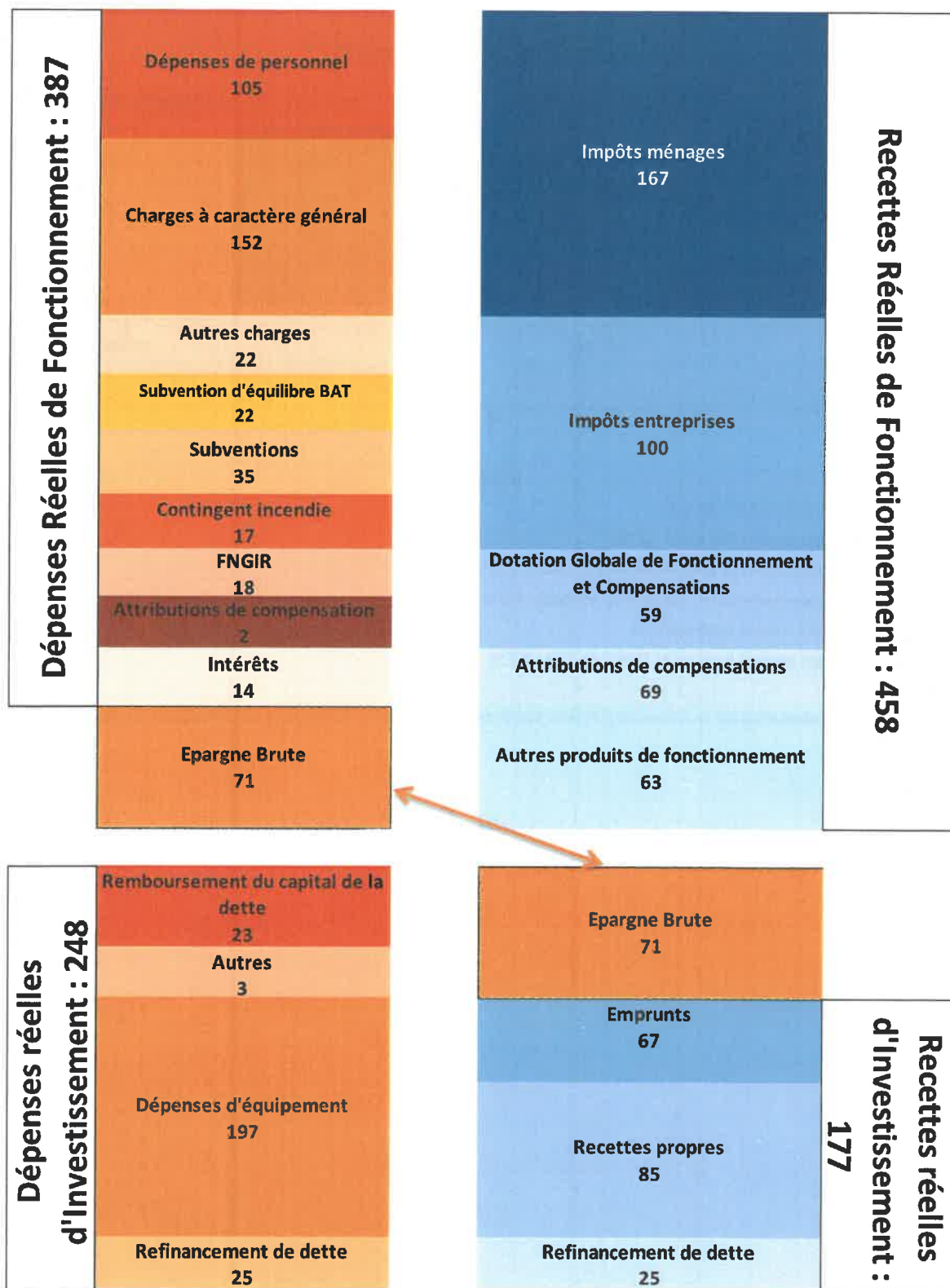
Montants en M€	DEPENSES			RECETTES		
	BP 2017	BP 2018	Evolution	BP 2017	BP 2018	Evolution
Mouvements réels	0,7	0,6	-8,5%	0,7	0,8	9,6%
<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,1	0,2	248%			
Mouvements d'ordre						
TOTAL FONCTIONNEMENT	0,7	0,8	9,6%	0,7	0,8	9,6%
Mouvements réels	0,1	0,2	248,0%			
Emprunts						
Refinancement d'emprunt						
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>				0,1	0,2	248,0%
Mouvements d'ordre						
TOTAL INVESTISSEMENT	0,1	0,2	248,0%	0,1	0,2	248,0%

Budget consolidé

Montants en M€	DEPENSES					RECETTES				
	BP 2017	BP 2018	BP 2018 retraité	Evolution	Evolution retraitée	BP 2017	BP 2018	BP 2018 retraitée	Evolution	Evolution retraitée
Mouvements réels	448	478	453	6,6%	1,1%	562	597	597	6,2%	6,2%
<i>Virement à la section d'investissement</i>	78	53	53	-31,3%	-31,3%					
Mouvements d'ordre	52	82	82	58,5%	58,5%	16	17	17	7,0%	7,0%
TOTAL FONCTIONNEMENT	578	614	589	6,2%	1,9%	578	614	614	6,2%	6,2%
Mouvements réels	219	240	238	9,5%	8,5%	88	95	95	8,1%	8,1%
Emprunts	54	57	57	5,2%	5,2%	72	84	84	16,1%	16,1%
Refinancement d'emprunt	15	82	82	446,7%	446,7%	15	82	82	446,7%	446,7%
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>						78	53	53	-31,3%	-31,3%
Mouvements d'ordre	33	24	24	-27,8%	-27,8%	68	89	89	29,6%	29,6%
TOTAL INVESTISSEMENT	321	402	400	25,5%	24,8%	321	402	402	25,5%	25,5%

2. Annexe 2 : Les grandes masses du budget consolidé, en fonctionnement et investissement, et la chaîne de l'épargne

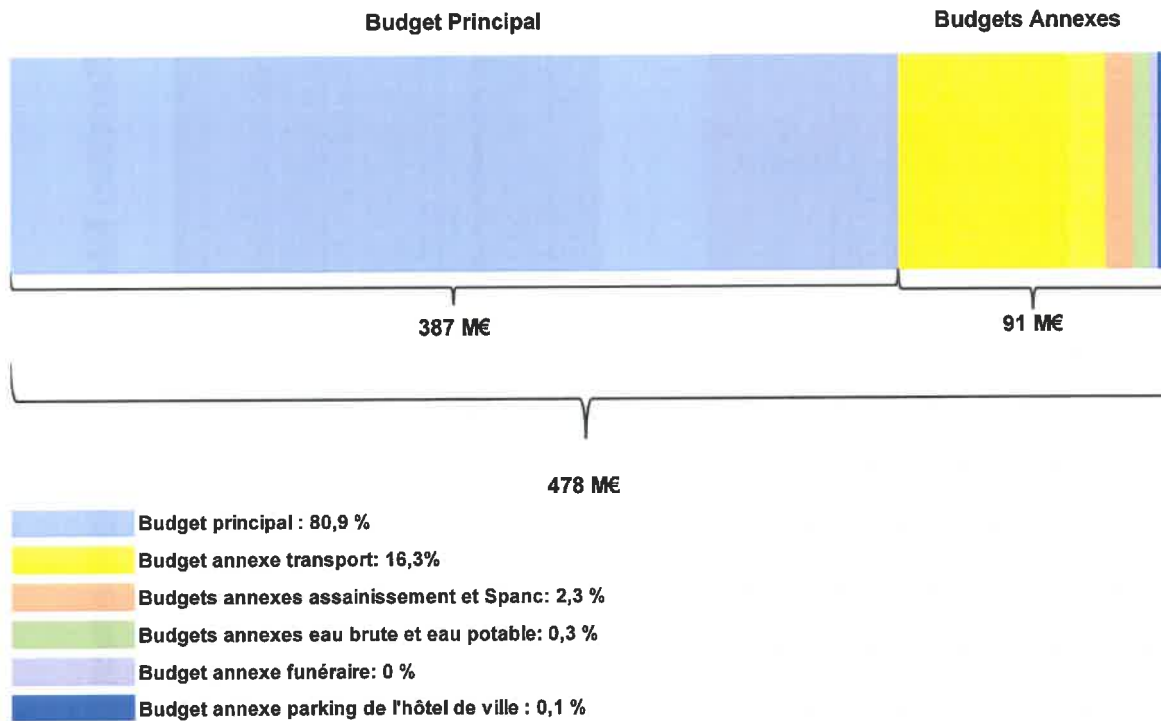
Les grandes masses du Budget Primitif, du budget principal 2018 en millions d'euros



3. Annexe 3 : La répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2018 du budget consolidé

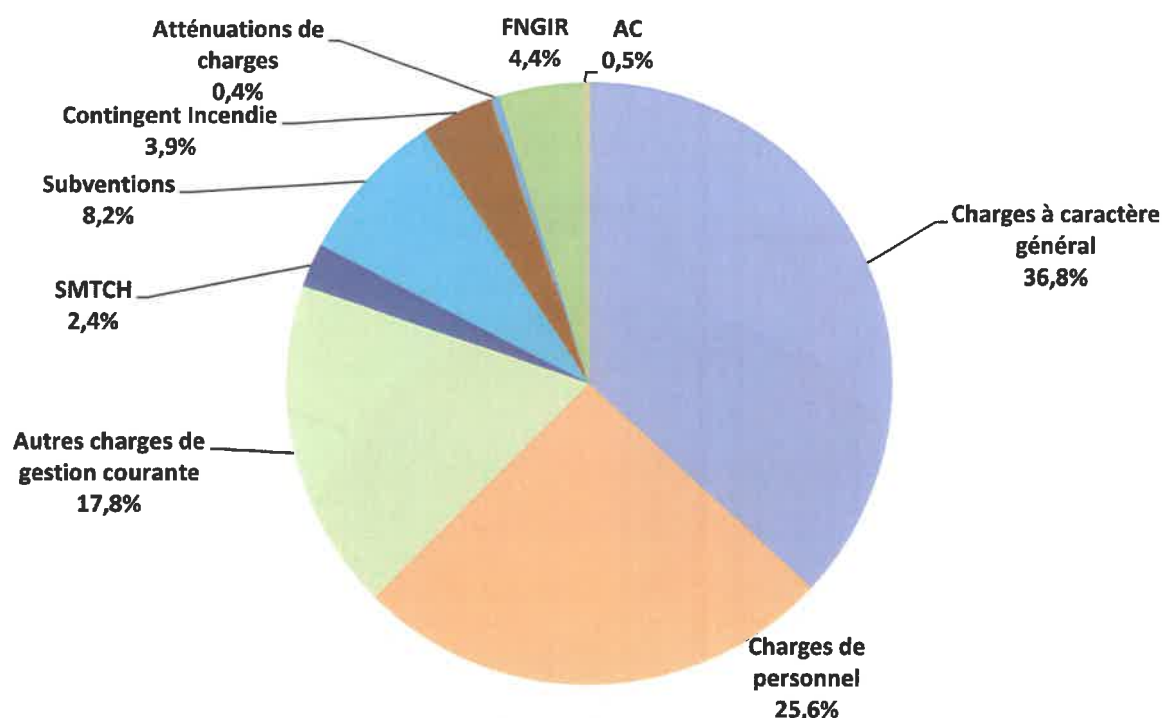
Budget consolidé:

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement pour 2018



Ce tableau présente les dépenses réelles de fonctionnement de chacun des budgets non retraité des doubles comptes

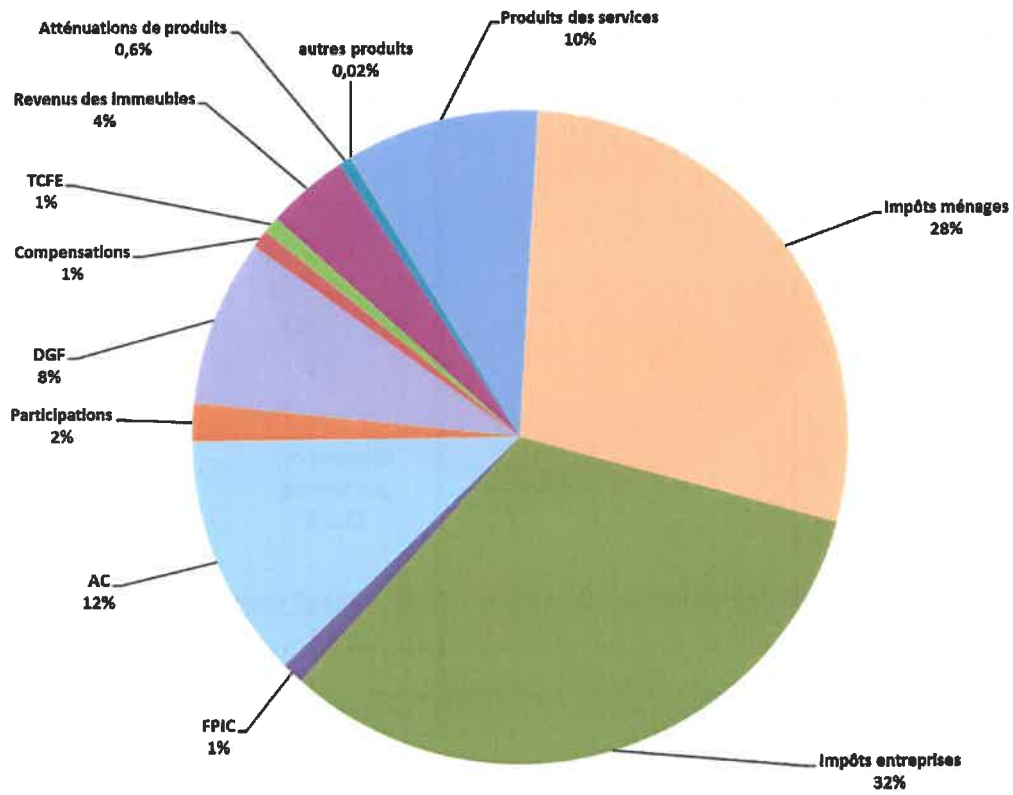
4. Annexe 4 : La répartition par nature des dépenses réelles de fonctionnement 2018 du budget consolidé (retraité des doubles comptes)



5. Annexe 4 bis : Détail des dépenses de personnel du budget consolidé

BP 2017 consolidé	93 M€
Evolutions démographiques et règlementaires	1.1 M€
Mutualisation DRH (recettes en contrepartie)	3.7 M€
Mutualisation DDADT (recettes en contrepartie)	3.8 M€
Autres mutualisations (recettes en contrepartie)	1.9 M€
Total des mutualisations (recettes en contrepartie)	9.4 M€
Transferts de compétence du Département (dotation de compensation)	2.5 M€
Transfert de compétences Médiathèque St Jean de Védas (AC en contrepartie)	0.5 M€
Autres transferts de compétence (AC en contrepartie)	0.2 M€
Total des transferts de compétences	3.2 M€
Réorganisation et nouveaux équipements	1.5 M€
Renforts des services pour assurer un niveau de service homogène	1.2 M€
Glissement Vieillesse Technicité et réforme RI	0.6 M€
Mutualisations	-0.8 M€
Total des décisions propres à la Métropole	2.6 M€
Total des crédits supplémentaires	16.3 M€
Pour mémoire total des recettes	12.5 M€
BP 2018 consolidé	109 M€

6. Annexe 5 : La structure des recettes de fonctionnement 2018 du budget consolidé



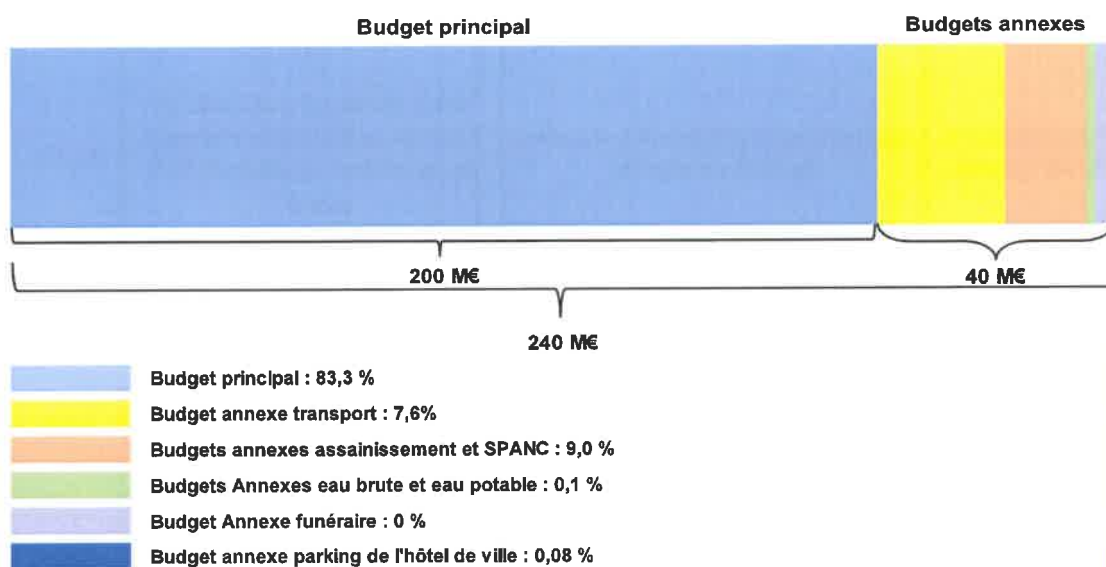
7. Annexe 6 : Les prévisions de recettes fiscales en 2018 pour les impôts ménages et entreprises

	Taux	Bases	Montants
Impôts Entreprises	Cotisation Foncière des Entreprises	PAS D'AUGMENTATION DE TAUX	Revalorisation forfaitaire des bases : 1,2% Evolution physique estimée à 1% 60 M€
	Cotisation sur la Valeur Ajoutée	Taux national et progressif en fonction du chiffre d'affaires	Bases réelles connues avec un décalage, estimation en fonction des premières simulations de la DDFIP. 32 M€
	Taxe sur les Surfaces Commerciales	Tarifs nationaux, Coefficient inchangé	Evolution physique anticipée à 1% 6 M€
	Impositions Forfaitaires sur les entreprises de réseaux	Tarifs nationaux	Evolution physique anticipée à 1% 2 M€
	Versement Transport	PAS D'AUGMENTATION DE TAUX	Evolution nominale anticipée à 1% 87 M€
Impôts Ménages	Taxe d'Habitation	PAS D'AUGMENTATION DE TAUX	Revalorisation forfaitaire des bases : 1,2% Evolution physique anticipée à 1% 84 M€
	Taxe sur le Foncier Bâti	PAS D'AUGMENTATION DE TAUX	Revalorisation forfaitaire des bases : 1,2% Evolution physique anticipée à 1,2% 1 M€
	Taxe sur le Foncier non bâti	PAS D'AUGMENTATION DE TAUX	Aucune évolution des bases n'est anticipée 1 M€
	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	PAS D'AUGMENTATION DE TAUX	Revalorisation forfaitaire des bases : 1,2% Evolution physique anticipée à 1,2% 70 M€

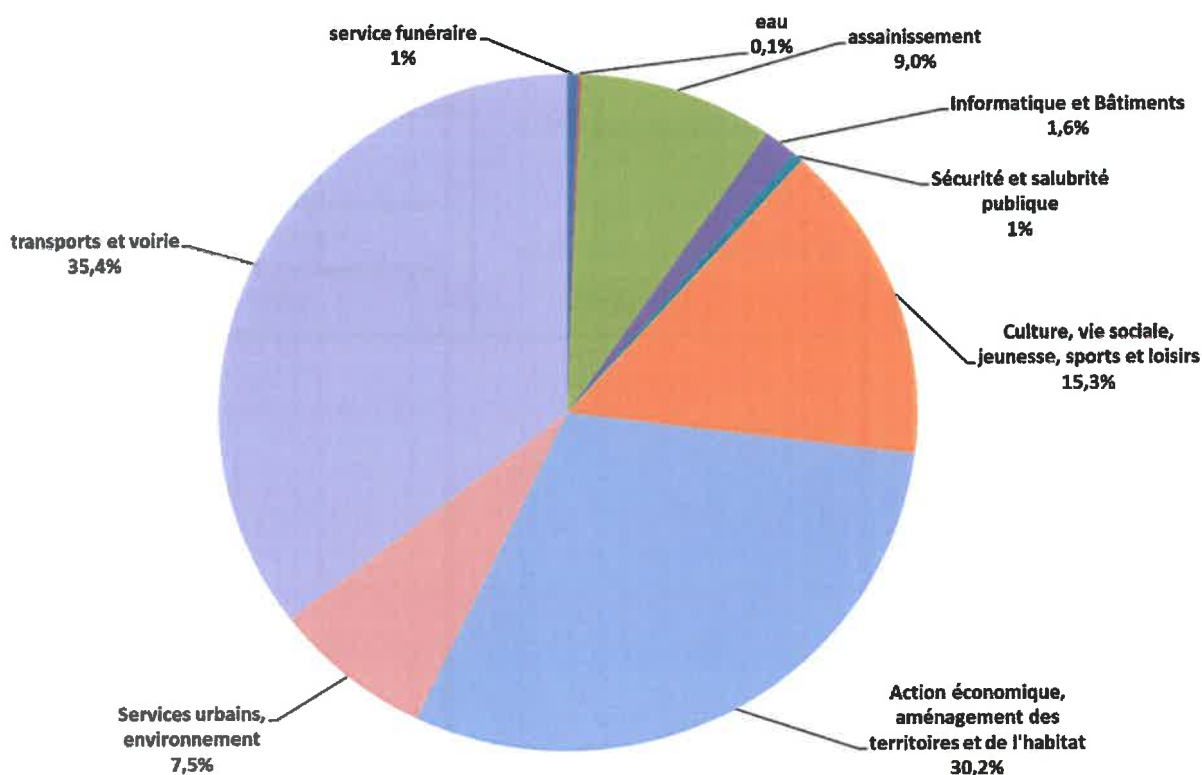
8. Annexe 7 : La répartition des dépenses réelles d'investissement 2018 du budget consolidé (hors dette)

Budget consolidé:

Répartition des dépenses réelles d'investissement (hors dette) pour 2018



9. Annexe 8 : La répartition des dépenses réelles d'investissement consolidées du budget primitif 2018 (hors dette)



10. Annexe 9 : Liste des Autorisations de programme/Crédits de paiement

Dépenses d'investissement	Montant de l'AP	Réalisé antérieur	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
Hôtel Montcaim (MOCO)	22 500 000	15 676 454	2 700 000	3 123 547	1 000 000	0	
Accessibilité Culture	7 349 718	1 975 879	415 000	841 326	3 021 853	1 095 660	0
Médiathèque Aimé Césaire	5 220 000	2 663 900	2 100 000	456 100	0	0	
Nouveau site CRR	37 562 000	2 090 653	7 651 000	11 690 000	10 000 000	6 130 347	0
Restauration d'œuvres musée Fabre	1 628 945	678 945	200 000	250 000	250 000	250 000	0
Restauration d'œuvres musée Henri Prades	107 012	106 440	0	0			
Intégration médiathèque Fellini à Zola	6 200 000	624 413	500 000	3 150 000	600 000	1 325 587	0
Piscine Héracles	11 492 043	6 624 541	4 805 000	62 502	0		
Sports accessibilité équipements	4 600 000	1 742 675	2 570 000	287 325	0		
Parc Gérard Bruyère	14 000 000	24 870	800 000	4 062 600	9 112 530	0	
Réhabilitation Centre Nautique Neptune	14 240 000	0	800 000	2 248 000	6 153 000	4 139 000	900 000
Opérations d'aménagement à vocation économique	21 025 620	20 132 102	893 000	519	0		
Acquisitions foncières	22 895 068	15 830 158	7 064 911	0			
Route de la mer travaux	16 500 000	14 421 327	1 500 000	578 673	0		
Contournement Nîmes-Montpellier	80 838 298	78 406 719	1 743 316	422 000	266 263	0	
ESRI - Direction Urbanisme Habitat	2 554 043	332 528	1 140 434	654 468	426 613	0	
Aides à la pierre - Fonds propres	16 800 000	0	3 000 000	3 300 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000
Velo Station Gare Saint-Roch	700 000	0	50 000	450 000	200 000	0	0
Extention et rénovation du centre de tri des déchets ménagers recyclables secs DEMETER	20 175 396	0	2 128 000	11 429 067	5 072 369	1 545 960	0
Modernisation du parc des déchèteries de la Métropole	6 972 000	0	1 500 000	2 372 254	2 043 905	1 055 841	0

Dépenses d'investissement	Montant de l'AP	Réalisé antérieur	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
ESRI - Enseignement supérieur recherche et innovation	11 803 080	1 939 267	3 165 013	3 059 200	3 639 600	0	
Pacte Métropolitain d'Innovation - Montpellier Capital santé	3 590 000	424 500	1 867 000	700 000	598 500	0	
Schéma directeur d'aménagement numérique	8 289 600	6 582 761	0				
Extension du schéma directeur d'aménagement numérique	4 000 000	0	1 360 000	1 325 000	1 315 000	0	0
Cité intelligente	7 200 000	0	1 500 000	2 900 000	2 800 000	0	0
Travaux sûreté siège Métropole	300 000	0	50 000	100 000	150 000	0	
Travaux de raccordement réseaux électriques Montpellier loi SRU	900 000	0	250 000	250 000	400 000	0	
LATTES protection de la basse vallée de la Mossou	3 591 000	0	361 000	2 080 000	1 150 000	0	0
FABREGUES - protection contre les inondations du Coulazou	4 915 000	0	55 000	200 000	3 000 000	1 660 000	0
GRABELS - protection contre les crues du Rieumassel	3 600 000	0	78 000	50 000	1 500 000	1 972 000	0
Schéma hydraulique du Verdanson - Pont voie domitienne	3 600 000	0	100 000	100 000	200 000	3 200 000	0
Schéma hydraulique du Verdanson - Bassin de rétention de la Valsière	3 510 000	0	100 000	10 000	50 000	3 350 000	0
Stations d'Épuration : Construction Sussargues-Saint Génès des Mourgues + Extension Cournonterral	9 990 165	8 609 687	50 000	0			
Réseaux : intercepteur Est secteur amont + Intercepteur Est la Pompignane	20 841 950	17 787 704	2 100 000	100 000	0		
PÔLE: PLAINE OUEST Dépenses	9 193 712	4 030 506	5 163 206				
<i>PÔLE: PLAINE OUEST Recettes</i>	<i>4 105 383</i>	<i>2 115 080</i>	<i>1 990 303</i>				
PÔLE: PIEMONTS ET GARRIGUES Dépenses	9 872 841	3 740 050	6 132 791				
<i>PÔLE: PIEMONTS ET GARRIGUES Recettes</i>	<i>2 542 616</i>	<i>406 592</i>	<i>2 136 024</i>				
PÔLE: VALLEE DU LEZ Dépenses	12 062 527	6 171 737	5 890 790				
<i>PÔLE: VALLEE DU LEZ Recettes</i>	<i>3 165 982</i>	<i>777 027</i>	<i>2 388 955</i>				
PÔLE: CADOULE ET BERANGE Dépenses	9 370 528	4 776 958	4 593 570				
<i>PÔLE: CADOULE ET BERANGE Recettes</i>	<i>2 733 351</i>	<i>550 475</i>	<i>2 182 876</i>				
PÔLE: LITTORAL Dépenses	10 577 950	4 947 546	5 630 404				
<i>PÔLE: LITTORAL Recettes</i>	<i>2 647 292</i>	<i>932 805</i>	<i>1 714 487</i>				
PÔLE: MONTPELLIER Dépenses	63 319 080	35 623 080	27 696 000				
<i>PÔLE: MONTPELLIER Recettes</i>	<i>16 494 890</i>	<i>2 356 871</i>	<i>14 138 019</i>				
TOTAL DEPENSES TOTALES APCP	525 239 115	266 019 459	107 703 435	56 252 581	56 449 633	29 224 396	4 400 000

BAILLARGUES

BEAULIEU

CASTELNAU-
LE-LEZ

CASTRIES

CLAPIERS

COURNONSEC

COURNONTERRAL

FABRÉGUES

GRABELS

JACOU

JUVIGNAC

LATTES

LAVÉRUNE

LE CRÈS

MONTAUD

MONTFERRIER-
SUR-LEZ

MONTPELLIER

MURVIEL-LÈS-
MONTPELLIER

PÉROLS

PIGNAN

PRADES-LE-LEZ

RESTINCLIÈRES

SAINT-BRÈS

SAINT-DRÉZÉRY

SAINT GENIÈS
DES MOURGUES

SAINT GEORGES
D'ORQUES

SAINT JEAN
DE VEDAS

SAUSSAN

SUSSARGUES

VENDARGUES

VILLENEUVE-LÈS-
MAGUELONE

Montpellier Méditerranée Métropole - Direction de la Communication - 02 2018 - PP

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE
50, place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 13 60 00

Tramway 1, arrêts "Léon Blum" et "Place de l'Europe"
Tramway 4, arrêt "Place de l'Europe"



montpellier3m.fr